

# BILAN D'ACTIVITÉ

---

# 2018



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL  
DE BORDEAUX

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

## Anne GUÉRIN

**U**n record historique de requêtes entrantes. Avec 4567 entrées nettes (contre 4163 en 2017, soit 400 affaires de plus) et le palier historique des 4500 dossiers franchi, la tendance de croissance continue des affaires portées devant la cour administrative de Bordeaux se confirme à un rythme exceptionnellement soutenu (+ 10 %).

À l'origine de cette progression inédite : le contentieux des étrangers représente désormais 45 % des appels formés devant la cour de Bordeaux.

**Un volume sans précédent d'affaires jugées.** En rendant 4370 décisions, soit 377 dossiers de plus qu'en 2017 (+ 9 %), la cour de Bordeaux enregistre un record historique du nombre d'affaires jugées. Cette performance est à relier à une augmentation significative des sorties collégiales (2922 arrêts, en hausse de 13,4 %), jointe à la bonne tenue des ordonnances (1319 contre 1329 en 2017).

**Un alourdissement très préoccupant du stock.** En dépit des efforts – qu'il faut ici particulièrement saluer – accomplis par l'ensemble de ses composantes, la cour de Bordeaux ne parvient pas à équilibrer les entrées par les sorties et ce, pour la neuvième année consécutive.

Elle subit une nouvelle dégradation de son stock (4485, soit une progression de 4,6 % par rapport à 2017), même si elle réussit à contenir la part des affaires de plus de 2 ans (124), à moins de 3 % du stock global (2,8 %).

### 4 567

affaires enregistrées,  
+ 10 % par rapport  
à 2017

### 4 370

affaires jugées,  
+ 9 % par rapport  
à 2017



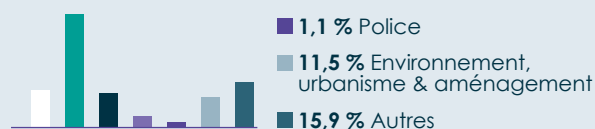
Délai prévisible moyen de jugement

## 12 mois 9 jours

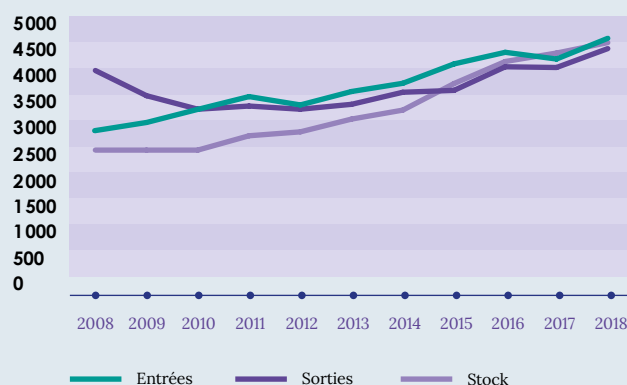
+ 68 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux

- 13,4 % Contentieux fiscaux
- 41,5 % Étrangers
- 12,5 % Fonctionnaires & agents publics
- 4,1 % Marchés & contrats
- 1,1 % Police
- 11,5 % Environnement, urbanisme & aménagement
- 15,9 % Autres



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL  
DE DOUAI

LE MOT DU PRÉSIDENT

## Étienne QUENCEZ

L'année 2018 a été marquée à la cour administrative d'appel de Douai par une nouvelle hausse des dossiers enregistrés de plus de 6 %, les entrées progressant de 2 517 en 2017 à 2 674 en 2018. Les affaires traitées par la cour ont elles aussi augmenté de 3 %, passant de 2 415 à 2 483. Les dossiers en stock ont, en conséquence, crû de 8,2 %. Le délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock est de 1 an et 5 jours, soit une hausse de 18 jours par rapport à celui l'année passée.

Au nombre des contentieux traités par la cour, celui des étrangers continue de représenter environ 50 % des entrées, devant le contentieux fiscal (environ 13 %), le contentieux de la fonction publique (9 %) et les contentieux de l'urbanisme et de l'environnement (5 %).

2 674

affaires enregistrées,  
+ 6 % par rapport  
à 2017

2 483

affaires jugées,  
+ 3 % par rapport  
à 2017

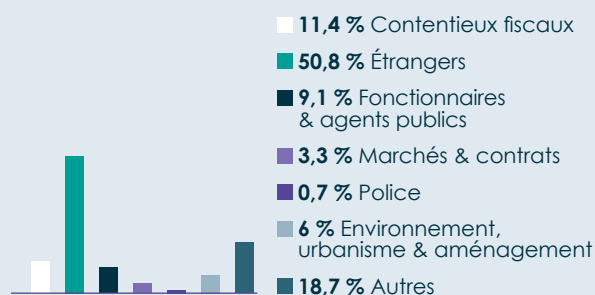


Délai prévisible moyen de jugement

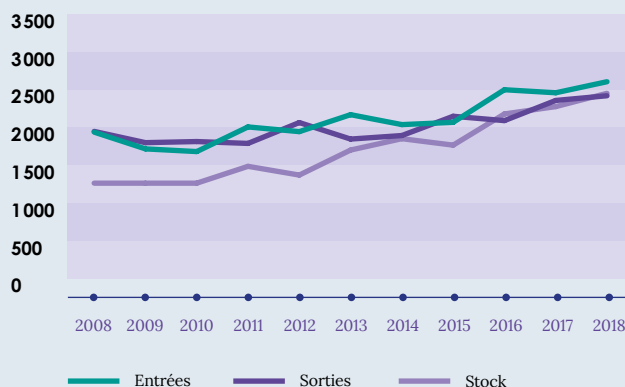
12 mois 5 jours

+ 59 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL  
DE LYON

LE MOT DU PRÉSIDENT

## Régis FRAISSE

**L'**amélioration des résultats constatée en 2017, après six années difficiles, s'est poursuivie en 2018.

Malgré une hausse importante des entrées, de 8 %, qui a touché la plupart des contentieux, et principalement celui de l'urbanisme, l'augmentation encore plus importante des sorties, de 11 %, a permis de réduire le stock des affaires à juger ainsi que le délai moyen prévisible de jugement qui est passé à 10 mois et 1 jour alors qu'il était de 1 an et 11 jours fin 2016 et de 11 mois et 15 jours fin 2017.

Ces résultats remarquables sont à saluer. Ils s'expliquent par une progression des effectifs qui s'est étalée sur deux ans et qui a permis la création d'une nouvelle formation de jugement, ainsi que par une forte productivité des magistrats et de leurs collaborateurs.

Il s'ensuit que le stock des affaires restant à juger (4062) est inférieur à celui des affaires entrées (4854), que le délai moyen de jugement des affaires d'urbanisme tend à se rapprocher de 1 an et que les affaires de plus de 2 ans sont inférieures au plafond de 3 % applicable aux cours.

Le contentieux des étrangers est toujours prépondérant puisqu'il représente la moitié des affaires enregistrées et jugées.

Le succès de la revue électronique Alyoda, ouverte aux quatre tribunaux administratifs du ressort en collaboration avec l'université Lyon-3 et le barreau de Lyon, a été encore conforté en 2018.

**4 742**

affaires enregistrées,  
+ 8 % par rapport  
à 2017

**4 854**

affaires jugées,  
+ 11 % par rapport  
à 2017

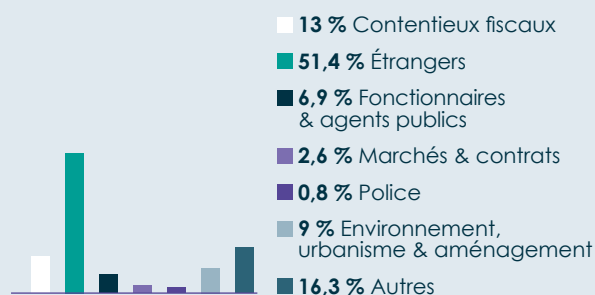


Délai prévisible moyen de jugement

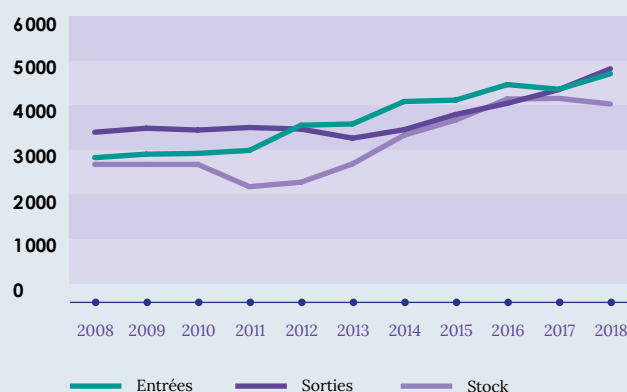
**10 mois 1 jour**

+ 6 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL  
DE MARSEILLE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

## Laurence HEMLINGER

**L**a cour administrative d'appel de Marseille, juge d'appel des trois tribunaux administratifs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille, Nice et Toulon) ainsi que des tribunaux administratifs de Montpellier, Nîmes et Bastia, connaît toujours une croissance d'activité soutenue en 2018. Son étiaje qui, l'année dernière, se trouvait autour de 5 000 dossiers, s'est déporté au-delà des 5 500 dossiers.

Grâce à l'engagement sans faille de ses membres, la cour confirme néanmoins la baisse tendancielle de ses délais de jugement qui s'établissent, en moyenne prévisible, à 10 mois et demi.

Plus que jamais, l'œuvre humaine de justice nécessite d'adapter soigneusement les moyens publics dont nous disposons aux enjeux juridiques et concrets des dossiers dont nous sommes saisis. La cour administrative d'appel de Marseille continue de s'y employer avec persévérance.

**5 532**

affaires enregistrées,  
+ 9 % par rapport  
à 2017

**5 685**

affaires jugées,  
+ 6 % par rapport  
à 2017



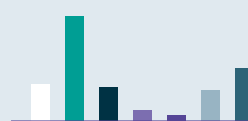
Délai prévisible moyen de jugement

**10 mois 13 jours**

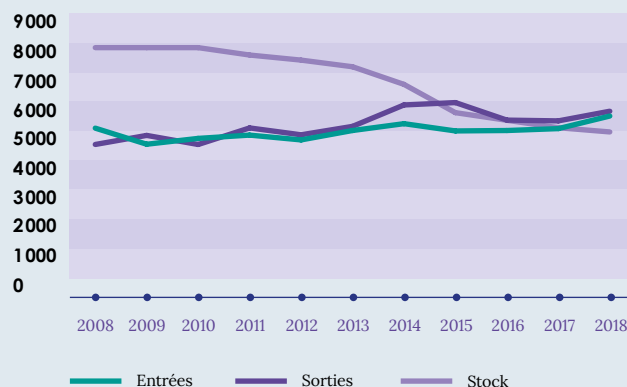
- 50 % entre 2008 et 2018

### Répartition des affaires jugées en 2018 par type de contentieux

- 13,2 % Contentieux fiscaux
- 38,8 % Étrangers
- 12,1 % Fonctionnaires & agents publics
- 3,3 % Marchés & contrats
- 1,5 % Police
- 11,3 % Environnement, urbanisme & aménagement
- 19,7 % Autres



### Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL  
DE NANCY

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

## Françoise SICHLER

**L'**année 2018 a vu la situation de la cour se dégrader suivant une pente constatée depuis longtemps. Les entrées augmentent dans les contentieux de l'urbanisme (+ 55,4 %), de la fiscalité (+ 9,32 %) et les autres contentieux (+ 11 %) du fait du renforcement des effectifs des tribunaux administratifs du ressort.

Les sorties progressent aussi grâce à la multiplication des ordonnances, mais elles ne suivent pas les entrées et le stock s'est fortement accru (+ 8,7 %), restant cependant sain avec 8 affaires de plus de 2 ans.

Face à cet afflux d'entrées, l'effectif réel moyen des magistrats non seulement n'a pas suivi, mais il a diminué depuis 2013, année où il avait atteint un pic de 20,76.

La nomination d'un conseiller supplémentaire au 1<sup>er</sup> septembre 2018, qui a porté cet effectif à presque vingt personnes, ne suffit pas à couvrir une hausse des entrées de 44 % au cours de la période 2013 à 2018.

Magistrats et agents du greffe mettent cependant un point d'honneur à contenir la dégradation des délais de jugement – qui restent inférieurs aux délais nationaux mais qui, s'agissant du temps moyen de jugement des affaires ordinaires, dépassent aujourd'hui 1 an.

Cette situation alarmante ne pourra se résoudre par une nouvelle augmentation ni de la productivité des magistrats, ni de celle de l'organisation. Des renforts humains s'avèrent aujourd'hui nécessaires, à moins de voir se dégrader sensiblement les délais de jugement de la cour.

3 210

affaires enregistrées,  
+ 3 % par rapport  
à 2017

3 012

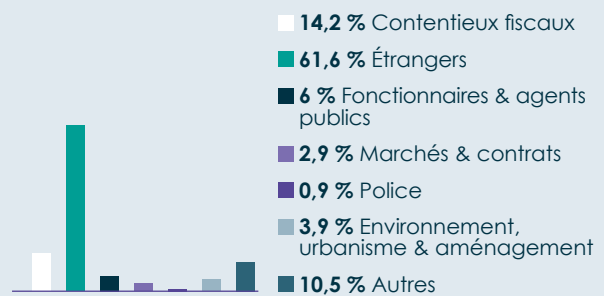
affaires jugées,  
+ 2 % par rapport  
à 2017

Délai prévisible moyen de jugement

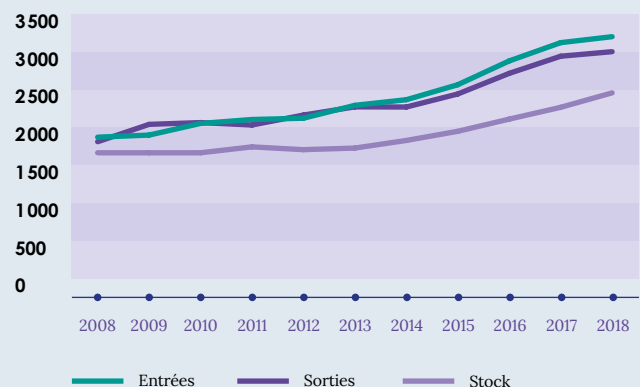
9 mois 25 jours

- 11 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL  
DE NANTES

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

## Brigitte PHEMOLANT

**P**our la trentième année de son existence, l'activité de la cour administrative d'appel de Nantes en 2018 a été intense : plus de 4 600 affaires ont été enregistrées. Dans le même temps, la cour a jugé autant et même un peu plus de dossiers que ceux enregistrés, soit 4 701 ordonnances et arrêts rendus.

La progression de l'activité de la cour, que ce soit en entrées ou en décisions rendues, augmente de près de 15 % par rapport à l'année précédente. Si plus de la moitié des affaires se rapportent à la situation des étrangers, la cour connaît par ailleurs un nombre particulièrement important de lourds dossiers, notamment en matière d'urbanisme et d'environnement.

Cette augmentation de l'activité ne s'est pas réalisée au détriment des délais ou de la qualité : le délai prévisible moyen s'établit à 9 mois 10 jours, c'est 2 mois de moins qu'en 2017. Grâce à ces efforts, la cour comptait seulement 10 dossiers de plus de 2 ans au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, moins de 10 % des affaires rendues ont fait l'objet d'un pourvoi devant le Conseil d'État et le taux de confirmation a été de plus de 93 %.

Ces bons résultats n'ont été possibles que grâce à la mobilisation de tous : magistrats et agents de greffe. Elle a été facilitée par la création en mars 2018 d'une 6<sup>e</sup> chambre laquelle, même réalisée à effectifs constants, a permis une meilleure répartition des dossiers à traiter et de la charge de travail.

**4 607**

affaires enregistrées,  
+ 14,5 % par rapport  
à 2017

**4 701**

affaires jugées,  
+ 15 % par rapport  
à 2017

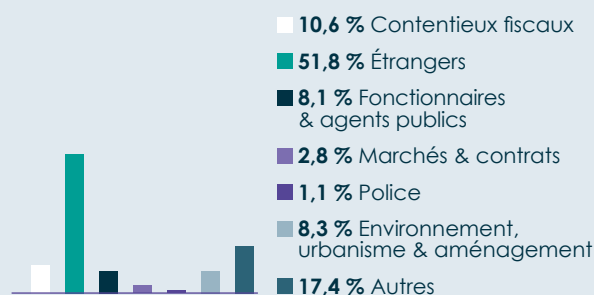


Délai prévisible moyen de jugement

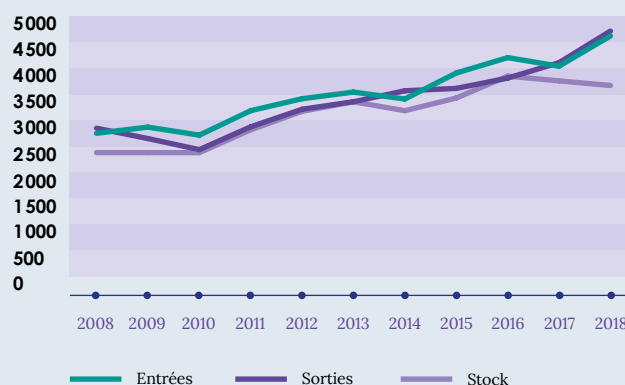
**9 mois 10 jours**

-7 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL  
DE PARIS

LE MOT DU PRÉSIDENT

## Patrick FRYDMAN

**E**n dépit d'une légère augmentation du nombre de requêtes enregistrées, la cour administrative d'appel de Paris a conservé, en 2018, une situation statistique équilibrée puisque le taux de couverture entre entrées et sorties s'est élevé à 101 %.

Le délai prévisible moyen de jugement a ainsi pu être maintenu en deçà de 9 mois, tandis que la proportion d'affaires introduites depuis plus de 2 ans ne représente que moins de 2 % du stock.

Poursuivant l'exécution de son projet de juridiction pour les années 2016 à 2019, la cour a notamment continué à s'approprier le nouveau mode de rédaction des décisions de la juridiction administrative et à développer la dématérialisation de son activité.

Renforçant encore sa politique de communication, elle a, pour la première fois, organisé un colloque en commun avec la cour d'appel de Paris et a activement participé à la Nuit du droit qui s'est tenue le 4 octobre 2018.

Elle a par ailleurs accueilli une délégation de la cour administrative d'appel de Berlin dans le cadre du partenariat qu'elle entretient avec celle-ci depuis 2012.

Malgré la suppression d'une de ses chambres, décidée en vue d'un rééquilibrage des moyens au sein de la juridiction administrative, c'est donc avec dynamisme et ambition que la cour aborde l'année 2019, qui sera notamment marquée par l'achèvement de l'exécution de son projet de juridiction et l'organisation de plusieurs colloques.

**4 078**

affaires enregistrées,  
+ 2 % par rapport  
à 2017

**4 114**

affaires jugées,  
- 5 % par rapport  
à 2017

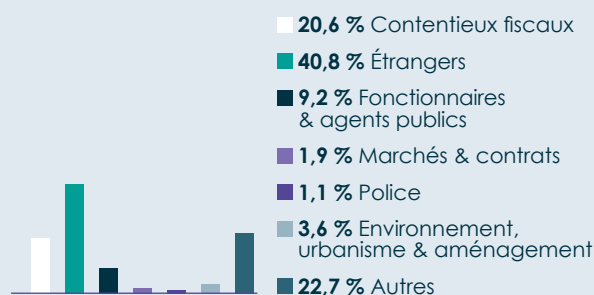


Délai prévisible moyen de jugement

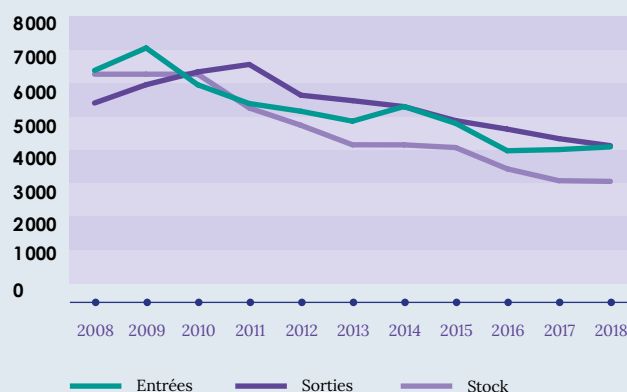
**8 mois 27 jours**

-36 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL  
DE VERSAILLES

LE MOT DU PRÉSIDENT

## Terry OLSON

**L'**année 2018 a été caractérisée par une augmentation des entrées (4 363, soit + 9,5 %), due pour l'essentiel à la forte hausse du nombre d'affaires relevant du contentieux des étrangers (+ 17,49 %, soit 370 dossiers de plus).

Il est à noter que cette progression correspond toutefois à des dossiers plus lourds dès lors que, dans certaines matières telles que l'urbanisme, les modifications du code de justice administrative ont réservé l'appel aux affaires dont les enjeux sont les plus importants, revêtant le plus souvent une complexité particulière.

Conséquence de divers ajustements dans les effectifs de rapporteurs, le nombre des sorties a globalement décliné (3 635, soit - 4 %). Il en résulte une augmentation du stock (4 288 au 31 décembre 2018, soit + 20,45 %) qui appelle à la plus grande vigilance, notamment en ce qui concerne les dossiers les plus anciens.

Les possibilités offertes par le code pour régler certaines affaires, non en formation collégiale mais par voie d'ordonnance, sont exploitées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Leur utilisation a toutefois été renforcée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018 avec la création d'un pôle d'aide à la décision étrangers (Pade), dans des conditions offrant naturellement toutes les garanties requises aux justiciables.

Avec un taux de couverture de 83,31 %, le délai théorique d'élimination du stock augmente pour s'établir à 1 an, 2 mois et 5 jours.

**4 363**

affaires enregistrées,  
+ 9,5 % par rapport  
à 2017

**3 635**

affaires jugées,  
- 4 % par rapport  
à 2017

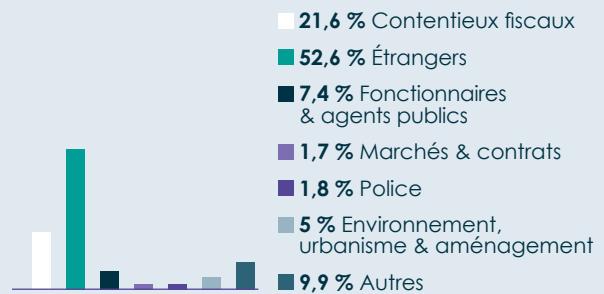


Délai prévisible moyen de jugement

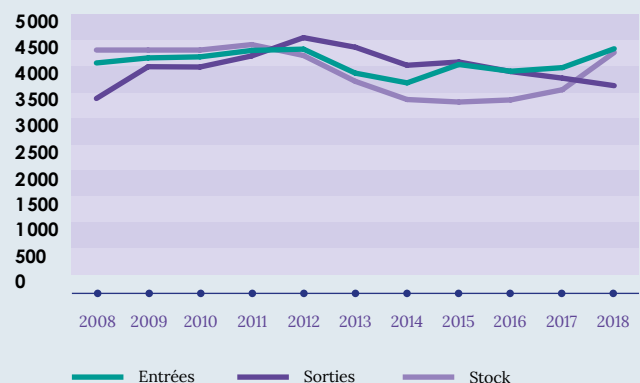
**14 mois 5 jours**

- 8 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes





# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
D'AMIENS

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

## Catherine FISCHER-HIRTZ

**E**n 2018, le nombre des entrées enregistrées au tribunal administratif d'Amiens s'élève à 3 879 contre 3 541 au cours de l'année 2017, soit une augmentation de 9,5 %. Les sorties se sont élevées en 2018 à 3 860.

Elles sont en très légère progression (+ 1 %) par rapport à celles de l'année 2017 (3 820). Le nombre des entrées et des sorties dépasse largement l'objectif fixé dans la lettre de cadrage pour 2018 (de 3 500 à 3 600 pour les requêtes et pour les affaires jugées).

Si le tribunal a enregistré une baisse de son taux de couverture de 7,76 % par rapport à l'année 2017 pour s'établir en 2018 à 99,51 % en 2018, celle-ci s'explique par une progression plus forte des entrées que des sorties, mais aussi par l'effort particulier porté sur la réduction des dossiers de plus de 24 mois.

Au 31 décembre 2018, le stock des affaires en instance est de 3 127 contre 3 108 affaires au 31 décembre 2017. Cette très légère augmentation (+0,61 %) est la conséquence directe du taux de couverture évoqué ci-dessus et de la priorité donnée à la baisse significative des affaires anciennes.

En revanche, le travail important engagé en 2018 sur la réduction de la part des dossiers de plus de 24 mois a porté ses fruits. Grâce aux efforts conjugués de l'ensemble des magistrats et des agents du greffe, le tribunal a réussi à diminuer de 79,84 % le nombre des affaires en instance de plus de 2 ans.

Ainsi, au 31 décembre 2018, le stock des affaires de plus de 24 mois est de 49 dossiers, soit 1,57 % du stock total.

Le délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock de 9 mois 22 jours ne doit pas masquer l'augmentation du délai moyen constaté de jugement des affaires ordinaires qui reste une réalité préoccupante. Ce délai, toutes affaires confondues, est de 2 ans et 2 jours, soit une progression de 7 jours par rapport à 2017.

S'il reste, cette année encore, supérieur à celui de la moyenne nationale (1 an, 9 mois et 14 jours), cette hausse s'est toutefois fortement ralentie par rapport à celle constatée entre 2016 et 2017 (4 mois 7 jours) et traduit, une nouvelle fois, l'effort porté en 2018 sur le traitement des dossiers anciens.

**3 879**

affaires enregistrées,  
+ 9,5 % par rapport  
à 2017

**3 860**

affaires jugées,  
+ 1 % par rapport  
à 2017



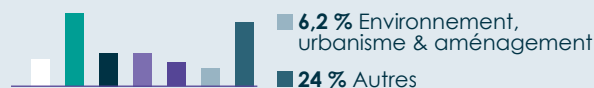
Délai prévisible moyen de jugement

**9 mois 22 jours**

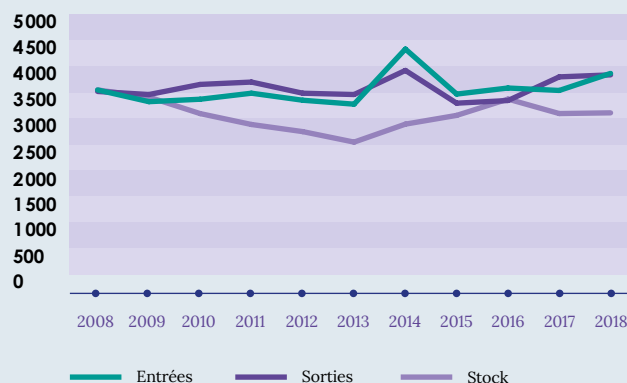
-20 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux

- 10,4 % Contentieux fiscaux
- 26,5 % Étrangers
- 12 % Fonctionnaires & agents publics
- 12,3 % Contentieux sociaux
- 8,7 % Police
- 6,2 % Environnement, urbanisme & aménagement
- 24 % Autres



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE BASTIA

LE MOT DU PRÉSIDENT

## Bernard CHEMIN

L'année 2018 a été marquée, après une hausse record des entrées en 2017 (+ 36 %), par le maintien, pour la deuxième année consécutive après la création d'une chambre unique, d'un nombre élevé de nouvelles requêtes (1 389), traduisant une forte demande de justice par rapport aux années antérieures.

L'accent a été mis en 2018 sur le jugement des affaires d'urbanisme et d'environnement, qui représentent encore près du quart des entrées, les formations de jugement ayant traité plus d'affaires que l'an dernier (+ 14 %).

Mais, alors que le tribunal a connu un important mouvement de personnels incluant un changement de chef de juridiction et de greffier en chef, il n'a pu maintenir, malgré la forte mobilisation de ses équipes, la capacité de jugement qu'il avait atteinte en 2017.

Globalement, le nombre d'affaires jugées (1 211) en 2018 est en baisse de 11 %, ce qui reste néanmoins encore supérieur aux années antérieures, mais n'a pas permis d'éviter une nouvelle dégradation du taux de couverture.

L'augmentation du délai prévisible moyen de jugement qui en est résulté reste cependant en dessous de la barre de 1 an à 11 mois.

Le stock des affaires à juger s'établit fin 2018 à 1 121 dossiers, avec un taux contenu à 2,4 % des dossiers de plus de 2 ans, très largement inférieur à la moyenne nationale.

**1 389**  
affaires enregistrées,  
- 2 % par rapport  
à 2017

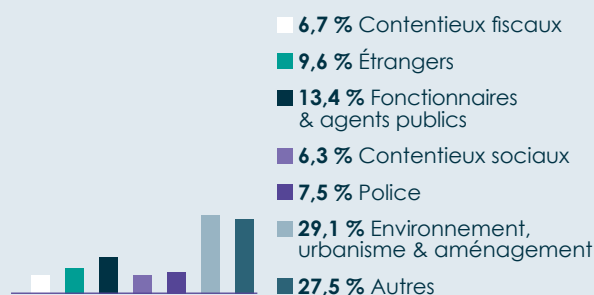
**1 211**  
affaires jugées,  
- 11 % par rapport  
à 2017

Délai prévisible moyen de jugement

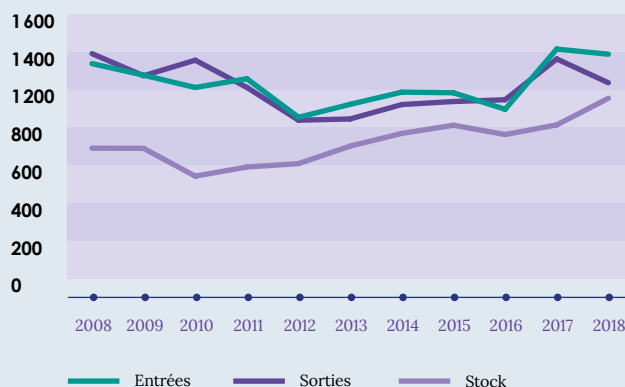
**11 mois 3 jours**

+ 59 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE BESANÇON

LE MOT DU PRÉSIDENT

## Thierry TROTTIER

**A**u cours de l'année 2018, le tribunal administratif de Besançon, greffiers et magistrats, a œuvré avec succès à la consolidation des résultats des années passées, pour offrir le meilleur service au justiciable.

Il a jugé plus de requêtes qu'il n'en a enregistré, diminuant ainsi le nombre de dossiers en attente, notamment les plus anciens.

Dans le même temps, il s'est attaché à montrer à ses partenaires – avocats, universités, collectivités et services de l'État – un visage ouvert et serein, à l'image de la justice qu'il veut rendre.

**2 255**

affaires enregistrées,  
+ 4 % par rapport  
à 2017

**2 300**

affaires jugées,  
+ 3 % par rapport  
à 2017

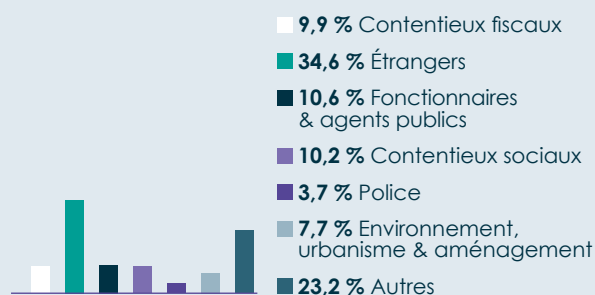


Délai prévisible moyen de jugement

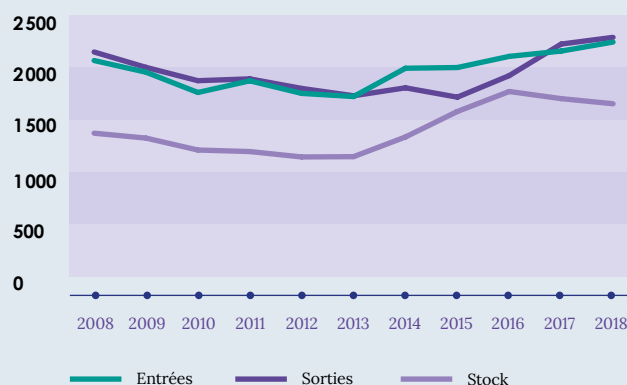
**8 mois 20 jours**

+ 14 % entre 2008 et 2018

### Répartition des affaires jugées en 2018 par type de contentieux



### Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE BORDEAUX

LE MOT DU PRÉSIDENT

## Jean-François DESRAMÉ

**E**n 2018, le tribunal administratif de Bordeaux a connu une forte augmentation de ses entrées (+ 4,5 %), due principalement à l'explosion des entrées en matière de contentieux des étrangers (+ 32,13 %).

Le tribunal a enregistré au total 5 822 requêtes en 2018, soit un niveau jamais atteint à ce jour à Bordeaux. De ce fait, il n'a pu couvrir cette année les entrées par les sorties, le taux de couverture s'établissant à 95,36 %.

Toutefois, les délais de jugement restent très raisonnables. Le délai prévisible moyen s'établit en effet à 9 mois et 7 jours, soit légèrement en dessous de la moyenne nationale, et le stock des dossiers anciens de plus de 2 ans se situe encore au niveau remarquable de seulement 1 %.

Ces bons résultats globaux, et notamment l'absence d'un stock ancien lourd, ont conduit le Conseil d'État à confier au tribunal administratif de Bordeaux, ainsi qu'à trois autres tribunaux, la mission d'expérimenter la « demande en appréciation de régularité » prévue par la loi du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance.

Le tribunal s'est par ailleurs résolument engagé dans la promotion de la médiation afin de développer le recours aux modes alternatifs de règlement des litiges, obtenant dans ce domaine des résultats encourageants.

**5 822**

affaires enregistrées,  
+ 4,5 % par rapport  
à 2017

**5 552**

affaires jugées,  
- 5 % par rapport  
à 2017

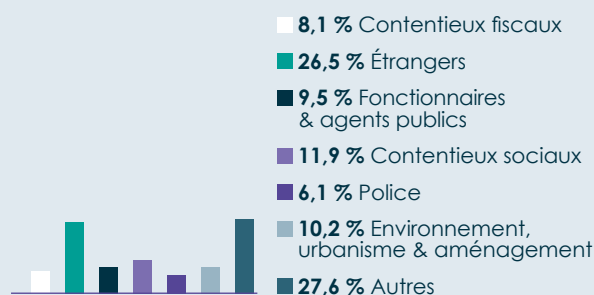


Délai prévisible moyen de jugement

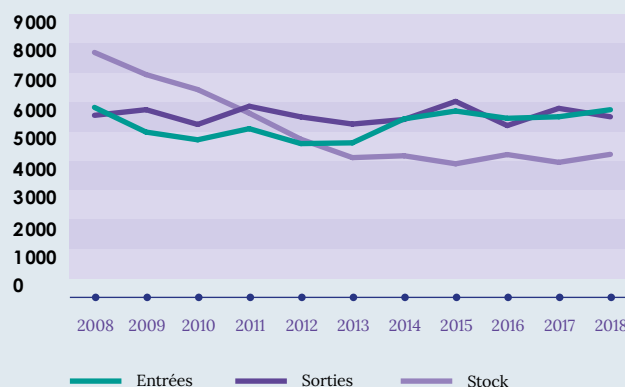
**9 mois 7 jours**

- 44 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE CAEN

## LE MOT DU PRÉSIDENT

# Robert LE GOFF

**E**n 2018, le tribunal administratif de Caen n'a jamais enregistré autant d'affaires nouvelles, soit 2924, un nombre en hausse de 24 %, et il en a jugé 2536. Ainsi, le nombre des dossiers restant à juger est de 1769, ce qui correspond à 8 mois et 11 jours de délai prévisible moyen de jugement. 82 % de ces affaires ont moins de 1 an et les dossiers de plus de 2 ans se limitent à moins de 2 %.

Le délai constaté moyen est inférieur à 1 an entre la date de la requête et celle de la décision pour neuf des dix catégories d'affaires, tandis que le délai global constaté est descendu à 6 mois 16 jours.

Les matières prioritaires fixées par la loi concernant l'urbanisme et les étrangers (soit au total 37 % des demandes) et s'y ajoutent les dossiers présentant une urgence spécifique comme les litiges sociaux. Le tribunal s'attache à les juger dans les meilleurs délais.

En moyenne, les demandes de référé suspension sont jugées en 15 jours.

La part respective des jugements rendus collégalement ou par un juge statuant seul est de 58 % et 42 %.

Après qu'en 2017 la téléprocédure a été généralisée pour les avocats, les collectivités territoriales et les administrations, celle-ci a été ouverte à compter du 30 novembre 2018 à tous les requérants qui peuvent utiliser la nouvelle application Télérecours citoyens.

Il est ainsi facile de saisir le tribunal, de communiquer avec lui et de suivre son affaire, sans aucun frais.

**2 924**

affaires enregistrées,  
+ 24 % par rapport  
à 2017

**2 536**

affaires jugées,  
- 2,5 % par rapport  
à 2017

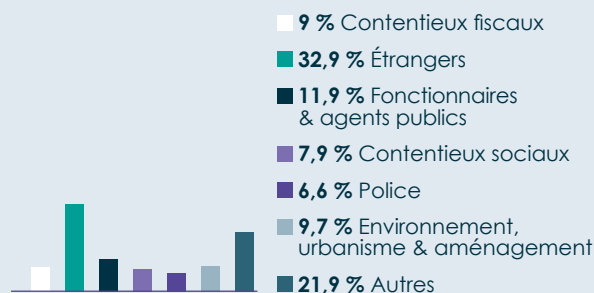


Délai prévisible moyen de jugement

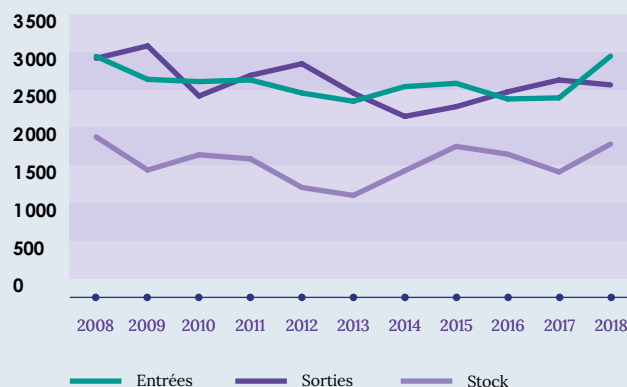
**8 mois 11 jours**

+ 8 % entre 2008 et 2018

### Répartition des affaires jugées en 2018 par type de contentieux



### Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE CERGY-PONTOISE

LE MOT DU PRÉSIDENT

## Gilles HERMITTE

**L'**année 2018 a été marquée par une augmentation importante de l'activité du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dont le ressort couvre les départements des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise.

Les entrées sont passées de 11 552 dossiers en 2017 à 12 808 dossiers en 2018, soit une hausse de 11 %. La tendance est continue depuis 2015, mais elle s'est accélérée.

Face à cette situation, la juridiction a su s'adapter pour accroître également le nombre d'affaires jugées, porté de 11 434 à 12 360 en 2018 (+ 8 %).

Mais, malgré les efforts considérables accomplis, le taux de couverture des entrées par les sorties est resté négatif, s'établissant à 97 %. Il en résulte mécaniquement une augmentation du stock qui atteint 9 904 dossiers. Cependant, celui-ci demeure contenu et la part des affaires de plus de 2 ans reste stable, légèrement au-dessus de 9 %.

Le délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock, au regard du niveau d'activité constaté, a été ramené à 9 mois et 18 jours.

L'importance de l'effort réalisé pour maintenir une situation satisfaisante doit être soulignée, alors que l'effectif réel de magistrats sur l'année, légèrement inférieur à 40 (pour un effectif théorique de 44), n'a jamais été aussi bas au cours de la dernière décennie.

Cela témoigne parfaitement de l'implication de chaque membre de la juridiction afin d'offrir aux justiciables une justice de qualité.

**12 808**  
affaires enregistrées,  
+ 11 % par rapport  
à 2017

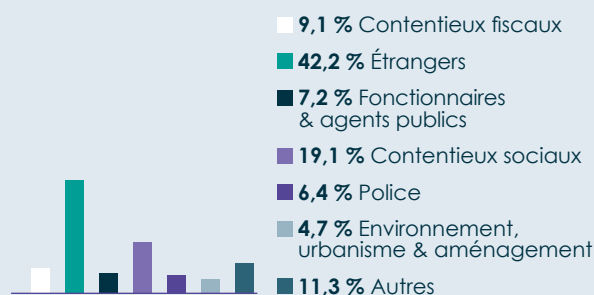
**12 360**  
affaires jugées,  
+ 8 % par rapport  
à 2017

Délai prévisible moyen de jugement

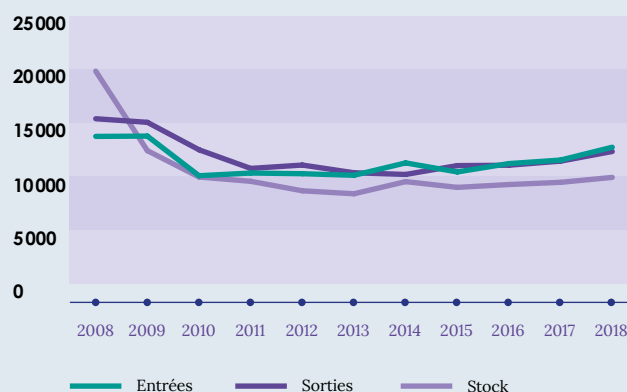
**9 mois 18 jours**

-38 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ

---

# 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

## LE MOT DU PRÉSIDENT

# Jean-Paul WYSS

**L'**année 2018 a été une année intense au tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. Avec 2671 dossiers, le tribunal connaît une hausse des entrées de 6 % par rapport à 2017 (2524 entrées).

Alors même que le ressort du tribunal administratif ne comporte pas de centre de rétention, le contentieux des étrangers représente 31 % des requêtes nouvelles en 2018 et progresse encore de 15,2 % par rapport à l'année dernière (911 requêtes en 2018 contre 791 en 2017).

Les sorties ont été en augmentation de 2 % par rapport à 2017 (2874 dossiers contre 2813 en 2017), ce qui a permis d'atteindre un taux de couverture de 108 %. Le stock est particulièrement sain avec seulement 1,5 % des dossiers de plus de 2 ans.

Enfin, le délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock s'établit à 6 mois et 19 jours (8 mois et 27 jours en moyenne pour les tribunaux administratifs de trois à quatre chambres) et le délai moyen constaté pour les affaires ordinaires – seul critère véritablement représentatif – est de 1 an, 4 mois et 5 jours (1 an, 7 mois et 17 jours en moyenne pour les tribunaux administratifs de trois à quatre chambres).

Ces résultats ont été obtenus grâce à l'engagement de chacun et il appartiendra au tribunal de les confirmer en 2019.

**2671**  
affaires enregistrées,  
+ 6 % par rapport  
à 2017

**2874**  
affaires jugées,  
+ 2 % par rapport  
à 2017

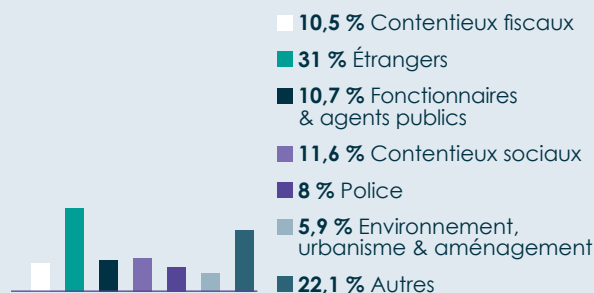


Délai prévisible moyen de jugement

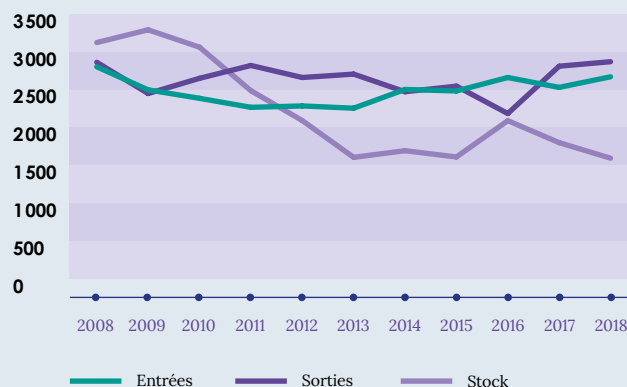
**6 mois 19 jours**

-49 % entre 2008 et 2018

### Répartition des affaires jugées en 2018 par type de contentieux



### Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE CLERMONT-FERRAND

LE MOT DU PRÉSIDENT

## Philippe GAZAGNES

**L**es entrées sont en hausse spectaculaire (+ 11 %), à un niveau jamais atteint de 2 586 requêtes – notons toutefois l'arrivée, en décembre 2018, de 287 requêtes de reconnaissance de maladie professionnelle due à l'amiante d'ouvriers de la même entreprise.

Sans ces 287 dossiers, le taux de couverture serait positif comme il l'a été tout au long de l'année. Les sorties baissent légèrement (- 4 %) malgré la progression des sorties juge unique (+ 7,1 %). Des arrêts maladie longs et trois mutations de magistrats, en cours d'année, remplacés par des magistrats débutants expliquent principalement ce repli.

Le stock augmente de façon spectaculaire (+ 20,6 %) mais la part des affaires de plus de 24 mois diminue (de 4,1 % à 3,4 %). Les dossiers d'étrangers progressent considérablement (+ 21,3 %) ainsi que les dossiers de police (+ 49 %) – principalement les « immeubles menaçant ruine » (IMR) à la suite de la catastrophe de Marseille.

Le délai prévisible moyen est de 1 an et 12 jours et le délai constaté moyen des affaires ordinaires est de 1 an, 9 mois et 23 jours.

Le tribunal tourne à plein régime.

**2 586**

affaires enregistrées,  
+ 11 % par rapport  
à 2017

**2 198**

affaires jugées,  
- 4 % par rapport  
à 2017

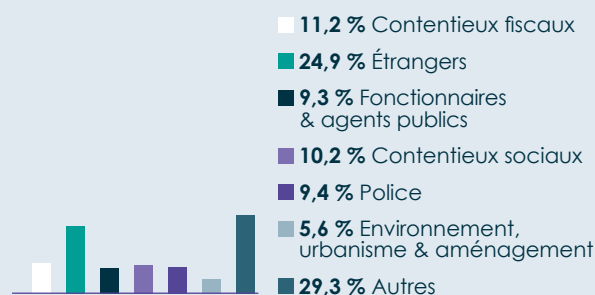


Délai prévisible moyen de jugement

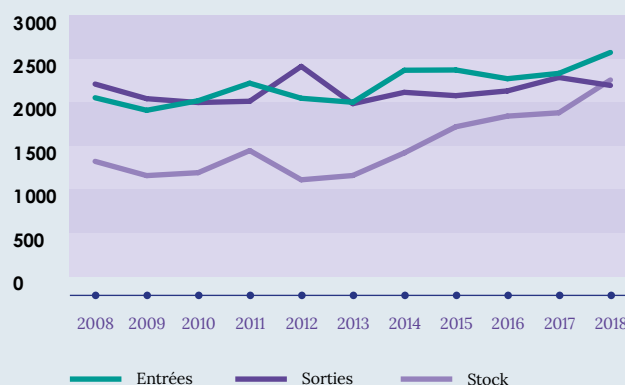
**12 mois 12 jours**

+ 73 % entre 2008 et 2018

### Répartition des affaires jugées en 2018 par type de contentieux



### Nombre d'affaires en données nettes





# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE DIJON

LE MOT DU PRÉSIDENT

## Marc HEINIS

**A** lors que le nombre de requêtes est passé de 3 056 en 2017 à 3 438 en 2018, soit une augmentation spectaculaire de 12 %, la mobilisation des magistrats et des agents du tribunal a permis de porter le nombre des jugements au niveau historique de 3 655 affaires.

Ainsi, la diminution du stock de dossiers, qui est passé de 1 681 fin 2017 à 1 464 fin 2018, s'est poursuivie. De même, le nombre des affaires de plus de 2 ans est passé de 111 fin 2017 à 35 fin 2018. Par ailleurs, le délai de jugement a été réduit de plus de trois mois depuis 2013, et il est désormais inférieur à cinq mois, soit le délai le plus faible de métropole.

Le défi de l'année 2019 sera de faire face, sans augmentation du stock, à la hausse tendancielle du nombre des requêtes.

**3 438**

affaires enregistrées,  
+ 12 % par rapport  
à 2017

**3 655**

affaires jugées,  
+ 1,4 % par rapport  
à 2017

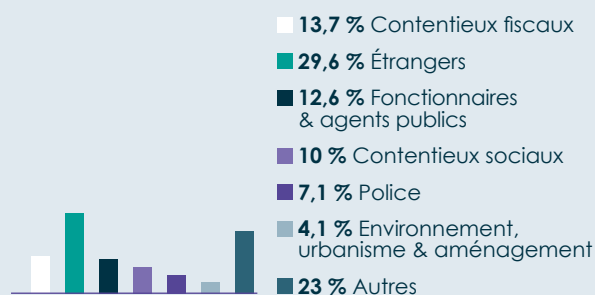


Délai prévisible moyen de jugement

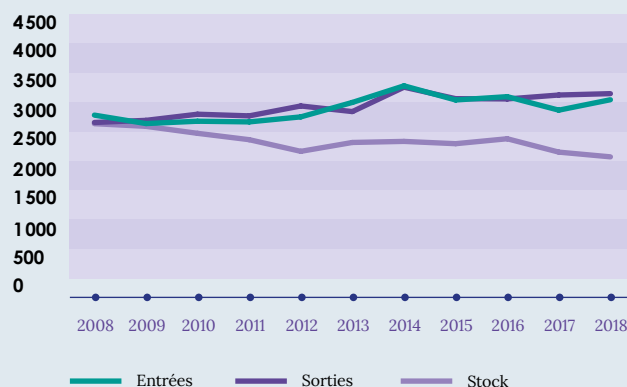
**4 mois 24 jours**

-60 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE GRENOBLE

LE MOT DU PRÉSIDENT

## Denis BESLE

**L**e tribunal administratif de Grenoble a évolué en 2018 dans un contexte général de forte activité contentieuse. Le nombre d'affaires enregistrées a progressé de 12,5 %, soit 915 dossiers supplémentaires.

Bien qu'ayant jugé 7 971 affaires, soit 464 de plus qu'en 2017, le stock de dossiers en instance s'est alourdi, en particulier celui des affaires de plus de 2 ans qui avait fortement régressé en 2017. Cette évolution est principalement le fait d'une hausse de 43,2 % du contentieux des étrangers.

Mais le niveau élevé des entrées s'est aussi confirmé dans d'autres matières comme l'urbanisme, encore en progression, Grenoble étant de loin, pour ce contentieux lourd et technique, le premier tribunal administratif de France.

Ce tableau ne doit pas masquer la poursuite de l'amélioration des délais de jugement.

Le délai prévisible moyen de jugement a diminué de 9 jours et le délai moyen constaté pour les affaires ordinaires, autres que les urgences, qui est le délai ressenti par les justiciables, gagne 2 mois.

Dans ce contexte de dynamique contentieuse, le tribunal administratif aura plusieurs défis à relever en 2019.

Il devra tout d'abord appliquer les réformes en matière de droit des étrangers et de droit de l'urbanisme, notamment pour respecter le délai imparti pour juger en moins de dix mois les permis de construire de plus de deux logements et les permis d'aménager.

Ensuite, afin d'améliorer encore ses délais de jugement et contenir le flux contentieux, le tribunal encouragera le développement de la médiation qui permet aux parties de trouver une solution amiable à leurs litiges.

**8 231**

affaires enregistrées,  
+ 12,5 % par rapport  
à 2017

**7 971**

affaires jugées,  
+ 6 % par rapport  
à 2017



Délai prévisible moyen de jugement

**11 mois 2 jours**

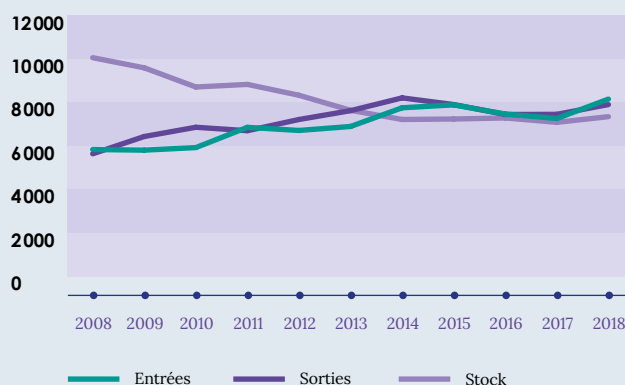
-48 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux

- 11,3 % Contentieux fiscaux
- 35,2 % Étrangers
- 8,9 % Fonctionnaires & agents publics
- 13,9 % Contentieux sociaux
- 5,2 % Police
- 13,1 % Environnement, urbanisme & aménagement
- 12,5 % Autres



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



## LE MOT DU PRÉSIDENT

Stéphane  
WEGNER

**E**n 2018, le tribunal a rendu 1 446 décisions pour 1 400 dossiers enregistrés et a, ainsi, pu continuer à réduire son stock à 853 dossiers – dont seulement 14 affaires en instance de plus de 2 ans, soit moins de 2 % du total du stock.

Les délais de jugement sont toujours maîtrisés : le délai moyen constaté pour les affaires ordinaires est de 1 an, 2 mois et 23 jours. Le délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock est de 7 mois et 2 jours.

La juridiction a donc poursuivi et consolidé l'important travail mené avec succès, depuis plusieurs années, pour rendre une justice plus efficiente.

**1 400**  
affaires enregistrées,  
+ 9 % par rapport  
à 2017

**1 446**  
affaires jugées,  
+ 6 % par rapport  
à 2017

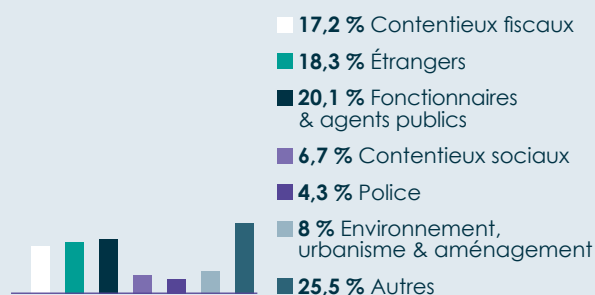


Délai prévisible moyen de jugement

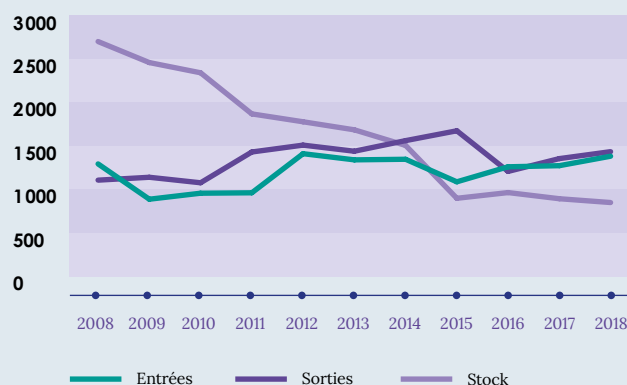
**7 mois 2 jours**

-76 % entre 2008 et 2018

### Répartition des affaires jugées en 2018 par type de contentieux



### Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE LA GUYANE

LE MOT DU PRÉSIDENT

## Laurent MARTIN

**L**e contentieux des étrangers a constitué en 2018, avec un tout petit peu moins de 1 200 requêtes, 70 % des 1 682 entrées du tribunal administratif de Guyane. Aucun tribunal de métropole ou d'outre-mer n'atteint une telle proportion, la moyenne de contentieux des étrangers étant de 37 % également pour la métropole et l'outre-mer.

Le contentieux général est donc minoritaire et cantonné de manière stable sur la dernière décennie à un nombre de requêtes proche annuellement de 500, un tiers de ce nombre étant constitué par le contentieux traditionnel et récurrent de la fonction publique.

Une première façon de lire les choses serait de voir dans cette léthargie, qui se comprend mal au regard du développement de la Guyane, de son dynamisme démographique, de son contexte social, un rapport paradoxal et peut-être fataliste au droit et à la justice. Toutefois, cette réponse est trop courte et fait l'impasse sur deux faits : le défaut de notoriété du tribunal, d'abord, l'accès au droit et à la justice compromis sur une large part du territoire guyanais, ensuite.

Fort de ce constat, le tribunal se donne comme objectif d'être un acteur engagé de l'amélioration de l'accès au droit et à la justice en Guyane.

**1 682**  
affaires enregistrées,  
+ 25 % par rapport  
à 2017

**1 401**  
affaires jugées,  
+ 55 % par rapport  
à 2017

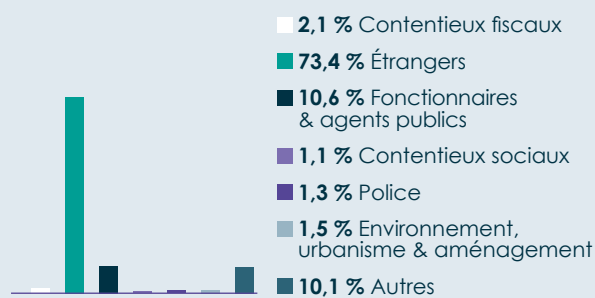


Délai prévisible moyen de jugement

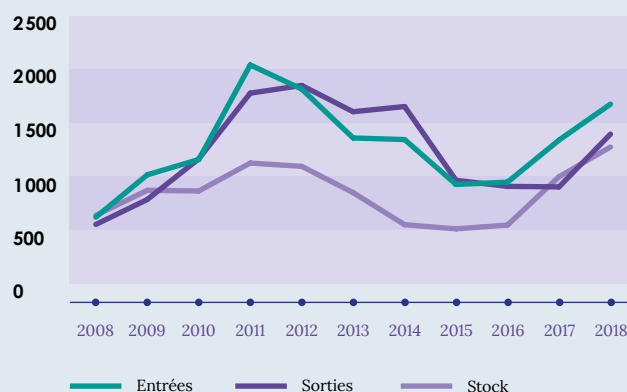
**11 mois**

-21 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE LILLE

LE MOT DU PRÉSIDENT

## Olivier COUVERT- CASTÉRA

**E**n 2018, le tribunal administratif de Lille s'est encore rapproché de son point d'équilibre, sans parvenir toutefois à l'atteindre puisque, si 11 582 affaires ont été jugées, soit un chiffre en augmentation de 9,5 %, une forte recrudescence du nombre des requêtes enregistrées a encore été constatée, celles-ci s'élevant à 11 863 requêtes, soit + 8 %.

Cette hausse se justifie, d'une part, par le maintien à un niveau élevé des contentieux concernant les titres de séjour et les mesures d'éloignement prises à l'égard des étrangers en situation irrégulière, contentieux qui représentent 41,4 % du total des requêtes nouvelles.

Elle s'explique d'autre part par des hausses très significatives du contentieux de la fonction publique (+ 32 %) et du contentieux fiscal (+37 %).

Les efforts des magistrats du tribunal pour traiter les affaires anciennes portent leurs fruits puisque, si le stock des dossiers en instance a augmenté de 281 affaires en 2018, le nombre de dossiers enregistrés depuis plus de 2 ans a, lui, reculé de 171 affaires et ne représentait plus que 12,8 % du stock fin 2018.

Par ailleurs, l'effectif des magistrats du tribunal devrait, au 1<sup>er</sup> septembre 2019, s'élever à 44, contre 38 aujourd'hui. Ce renfort bienvenu permettra la création d'une nouvelle chambre qui s'installera, après la réalisation des travaux d'aménagement nécessaires, dans l'aile du bâtiment située rue Saint-Hilaire.

**11 863**  
affaires enregistrées,  
+ 8 % par rapport  
à 2017

**11 582**  
affaires jugées,  
+ 9,5 % par rapport  
à 2017

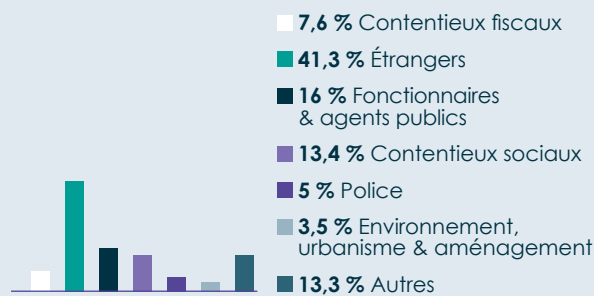


Délai prévisible moyen de jugement

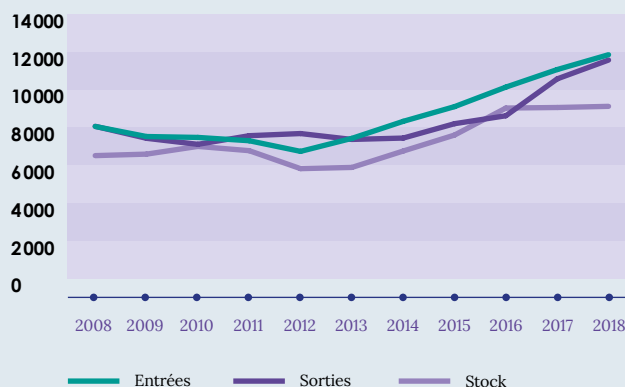
**9 mois 14 jours**

-2 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE LIMOGES

LE MOT DU PRÉSIDENT

## Patrick GENSAC

**L**e ressort du tribunal administratif de Limoges, juge de droit commun des conflits qui opposent l'administration à ses usagers, comprend les départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze, de la Creuse et de l'Indre. En 2018, le tribunal – qui compte neuf magistrats – a vu le renouvellement d'un tiers de son effectif. Outre un nouveau président, nommé à compter du 2 décembre 2018, deux magistrats, issus du concours de recrutement, ont été affectés le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Malgré 2085 affaires enregistrées, soit une hausse de 10 %, la productivité du tribunal s'est accrue avec 2126 dossiers jugés, soit 8 % de plus qu'en 2017, et c'est la première fois que la barre des 2000 requêtes jugées annuellement est franchie. Le taux de couverture de 102 % reste positif pour la troisième année consécutive, marquant un assainissement de la situation du tribunal qui se concrétise également par une réduction du stock des affaires en instance et une légère diminution des délais de jugement.

Pour l'année 2019, l'objectif sera, pour l'ensemble de la communauté juridictionnelle, de maintenir un niveau d'activité lui permettant d'absorber la hausse du contentieux et de développer les modes alternatifs de règlement des litiges dans le souci d'apporter une réponse plus adaptée aux besoins des justiciables.

Enfin, l'année 2019 sera marquée par le début des travaux d'agrandissement et de restructuration du tribunal qui, à terme, permettront notamment une amélioration des conditions d'accueil du public et des avocats.

**2 085**  
affaires enregistrées,  
+ 10 % par rapport  
à 2017

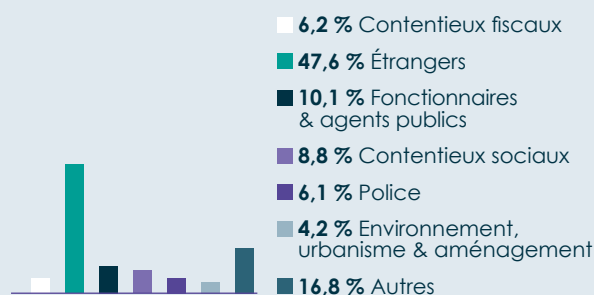
**2 126**  
affaires jugées,  
+ 8 % par rapport  
à 2017

Délai prévisible moyen de jugement

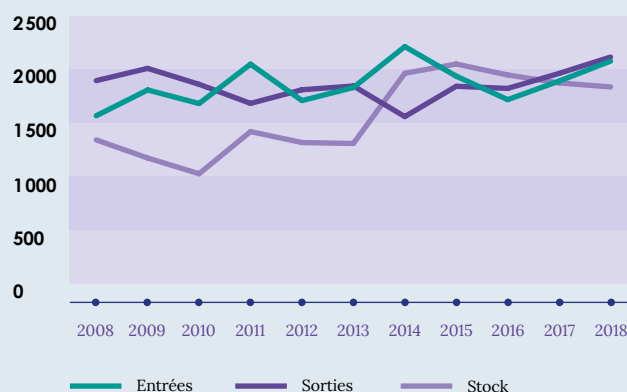
**10 mois 12 jours**

+ 22 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE LYON

LE MOT DU PRÉSIDENT

## Jean-François MOUTTE

L'année 2018 a encore été marquée par l'amélioration de la situation du tribunal. Comme en 2016 et 2017, le nombre de requêtes jugées est très supérieur à celui de celles enregistrées.

L'accent a de nouveau été mis sur les affaires les plus anciennes afin de réduire les délais de jugement : celles de plus de 2 ans ont ainsi diminué de 76 % et ne représentent désormais que 2,8 % des instances en cours d'instruction.

La priorité accordée au contentieux de l'urbanisme a été pleinement respectée, les demandes d'annulation de permis de construire étant jugées en moins de 1 an. Les procédures d'urgence restent traitées avec la plus grande célérité.

Les délais de jugement sont donc améliorés, le délai prévisible moyen de jugement ayant par exemple été réduit à 7 mois et 29 jours. Le parcours accompli depuis trois ans est impressionnant avec un stock réduit et récent et des indicateurs très favorables par rapport à la moyenne nationale.

Le tribunal a également pleinement utilisé les modes alternatifs de règlement des litiges en menant une action incitative forte auprès de nombreuses administrations et en lançant près de 300 médiations, soit la moitié du total national.

L'année 2018 a enfin été celle de la généralisation de la dématérialisation de l'instruction. La modernisation des méthodes de travail participe d'un meilleur fonctionnement du service public.

**9 326**  
affaires enregistrées,  
+ 0,4 % par rapport  
à 2017

**10 548**  
affaires jugées,  
+ 0,8 % par rapport  
à 2017

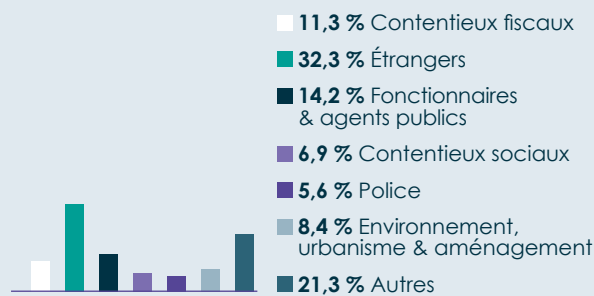


Délai prévisible moyen de jugement

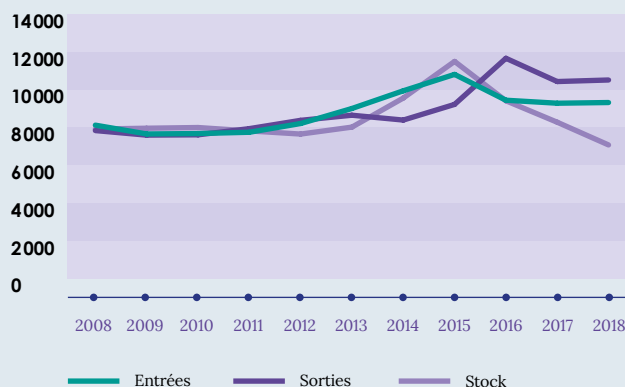
**7 mois 29 jours**

-34 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE MARSEILLE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

## Dominique BONMATI

**L**e tribunal administratif de Marseille a vécu, en 2018, une année de changements importants. La dynamique engagée en 2017 lui a permis de faire face à l'augmentation très significative de son volume d'activité contentieuse – passant le cap des 10 000 affaires – et à sa modification structurelle : accroissement des entrées de près de 12 %, concentrées sur les procédures d'urgence et le contentieux des étrangers, mais surtout augmentation des sorties, de plus de 13 %, assurant le meilleur taux de couverture des cinq dernières années.

Malgré la notable diminution des délais de jugement, la complète résorption du stock des affaires de plus de 2 ans appelle toujours à une vigilance particulière et constitue, dans la perspective de l'amélioration constante du service rendu aux justiciables, l'objectif central de l'année 2019.

Configuré en neuf formations collégiales depuis septembre 2018, marqué par un renouvellement important de ses effectifs, magistrats et agents du greffe, le tribunal s'est également attaché à développer le dialogue avec ses partenaires institutionnels et sa visibilité dans son environnement socio-administratif, tenant sa première audience solennelle de rentrée et publiant sa première lettre de jurisprudence.

Son relogement, prévu en 2021 et d'ores et déjà engagé, poursuivra cette dynamique par l'adaptation à un nouveau cadre de vie professionnel et urbain.

**10 509**  
affaires enregistrées,  
+ 12 % par rapport  
à 2017

**10 469**  
affaires jugées,  
+ 13 % par rapport  
à 2017



Délai prévisible moyen de jugement

**10 mois 18 jours**

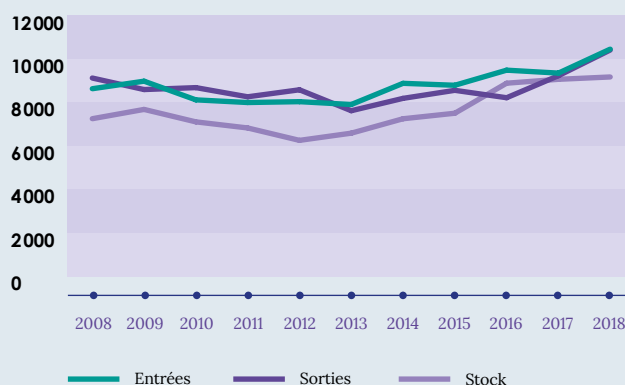
- 11 % entre 2008 et 2018

### Répartition des affaires jugées en 2018 par type de contentieux

- 8,7 % Contentieux fiscaux
- 27,3 % Étrangers
- 12,8 % Fonctionnaires & agents publics
- 17,1 % Contentieux sociaux
- 6,8 % Police
- 7,9 % Environnement, urbanisme & aménagement
- 19,4 % Autres



### Nombre d'affaires en données nettes





# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE LA MARTINIQUE

## LE MOT DU PRÉSIDENT

# Dominique PRUVOST

**E**n 2018, le tribunal administratif de la Martinique a été autant sollicité que l'an dernier (773 recours enregistrés, soit une hausse de 1 %). La structure atypique de son contentieux – caractérisée par une inhabituelle concentration sur quatre matières fournissant plus de la moitié des recours (dans l'ordre décroissant : fonction publique, affaires fiscales, marchés, urbanisme et environnement) et par une forte proportion d'affaires en référé – a perduré.

L'activité juridictionnelle s'est maintenue au haut niveau atteint l'an dernier (829 affaires jugées, + 1 %), ce qui permet au tribunal d'afficher un taux de couverture (rapport entre le nombre d'affaires jugées et le nombre d'affaires enregistrées) largement positif (107 %) pour la seconde année consécutive. Le stock de dossiers en instance en fin d'année a poursuivi la franche décrue amorcée en 2017 (- 9 %).

Le délai prévisible moyen de jugement, qui est un élément essentiel de la qualité de la justice, a été ramené sous la moyenne nationale (8 mois et demi). Le tribunal s'efforce de fléchir les affaires qui méritent une instruction rapide, notamment s'il y a eu perte de rémunération (révocations, exclusions) ou privation de l'outil de travail (fermetures d'établissement).

Les décisions d'urbanisme concernant la construction de logements collectifs font aussi l'objet d'un traitement prioritaire et sont désormais jugées dans des délais très courts.

Le tribunal s'attache enfin à traiter l'ensemble des requêtes qui lui sont soumises dans les meilleurs délais, ce dont témoigne la part des affaires en instance depuis plus de 2 ans dans le stock (moins de 2 %). Il aborde ainsi 2019 dans les meilleures conditions.

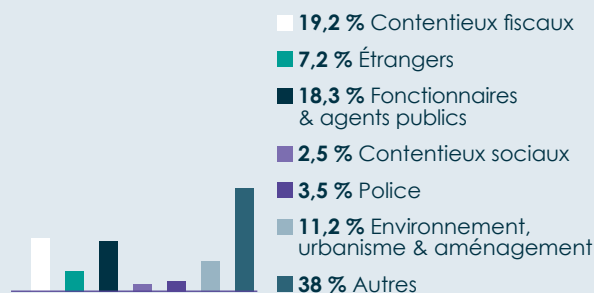


Délai prévisible moyen de jugement

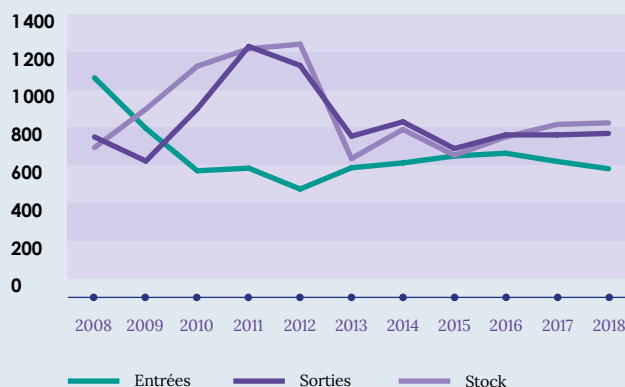
**8 mois 14 jours**

-54 % entre 2008 et 2018

### Répartition des affaires jugées en 2018 par type de contentieux



### Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE MAYOTTE

## LE MOT DU PRÉSIDENT

# Gil CORNEVAUX

**D**epuis 1996, la quantité de requêtes enregistrées au greffe du tribunal administratif de Mayotte augmente chaque année d'un peu moins de 40 %. En 2018, ce nombre a franchi la barre des 2 000 dossiers.

Les entrées relèvent, pour près de 75 %, du contentieux des étrangers en raison du contexte démographique, géopolitique et économique.

Elles présentent également la caractéristique d'être, pour 40 %, composées de requêtes urgentes (référés-libertés, suspension, mesures utiles ou encore, tendance qui est de plus en plus marquée, de procédures d'exécution de précédentes ordonnances).

Les chiffres et la nature des contentieux constatés lors des deux premiers mois de l'année 2019, avec plus de 460 requêtes enregistrées, confortent ce constat.

## 2 003

affaires enregistrées,  
+ 36,5 % par rapport  
à 2017

## 1 652

affaires jugées,  
+ 30,5 % par rapport  
à 2017

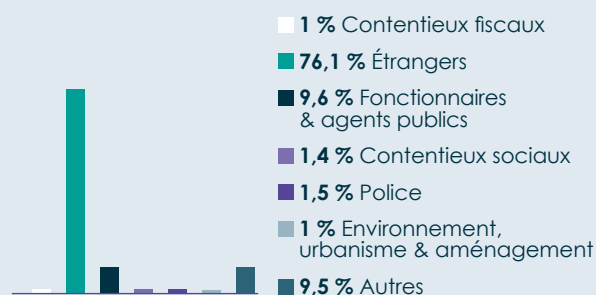


Délai prévisible moyen de jugement

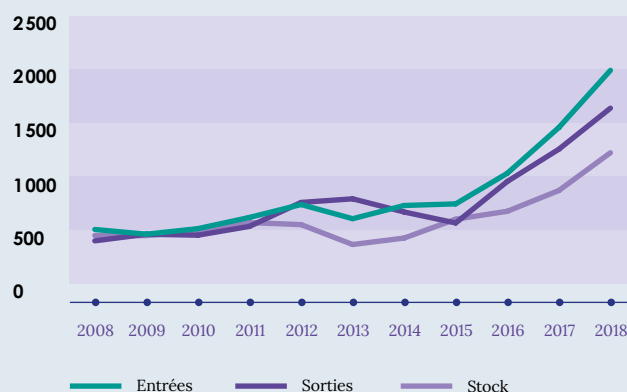
## 9 mois

-33 % entre 2008 et 2018

### Répartition des affaires jugées en 2018 par type de contentieux



### Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE MELUN

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

## Sylvie FAVIER

**E**n 2018, les magistrats et agents du tribunal administratif de Melun ont poursuivi leur effort d'amélioration du service rendu aux justiciables, synonyme de qualité de la justice.

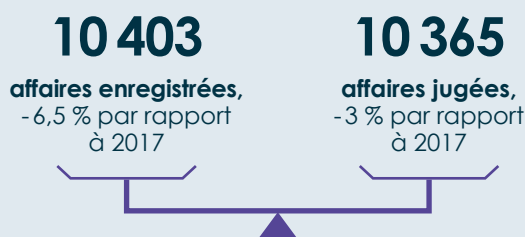
Rendre service aux justiciables, c'est prendre en compte leurs demandes, c'est y répondre dans un délai raisonnable et c'est également rendre des décisions effectives.

Pour favoriser l'accès à la justice et mieux prendre en compte les demandes des justiciables, le tribunal a renforcé le bureau d'aide juridictionnelle. Il a ouvert ses locaux chaque semaine à des consultations gratuites d'avocats, il a mis à la disposition du public des formulaires de requêtes facilement utilisables et a négocié avec la commune de Melun l'ouverture d'un point d'accès au droit dans les locaux de la mairie. Le tribunal a également été site pilote pour l'expérimentation de Télérecours citoyens et il s'est efforcé de rendre ses décisions plus lisibles.

Pour satisfaire à l'exigence de célérité et à la nécessité de rendre ses décisions dans un délai raisonnable, il a conjugué, en fonction de priorités clairement définies, traitement des urgences – toujours nombreuses – et règlement des dossiers les plus anciens. Il a ainsi réduit son stock de requêtes en instance et, au sein de ce stock, diminué la part des affaires de plus de 2 ans.

Enfin, pour rendre ses décisions plus effectives, il s'est organisé pour traiter rapidement les demandes d'exécution de jugements dont il est saisi et a favorisé la mise en place de médiations.

Ces efforts ont porté leurs fruits, les résultats et l'image du tribunal en témoignent. Ils seront, dans la mesure du possible, poursuivis et développés dans les années qui viennent.

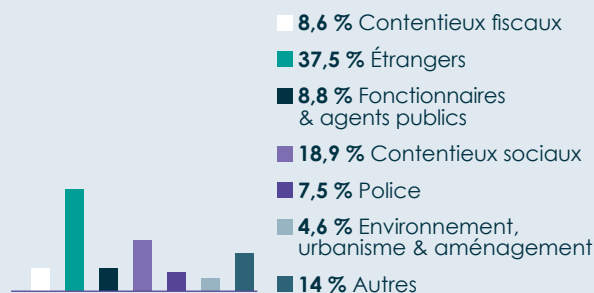


Délai prévisible moyen de jugement

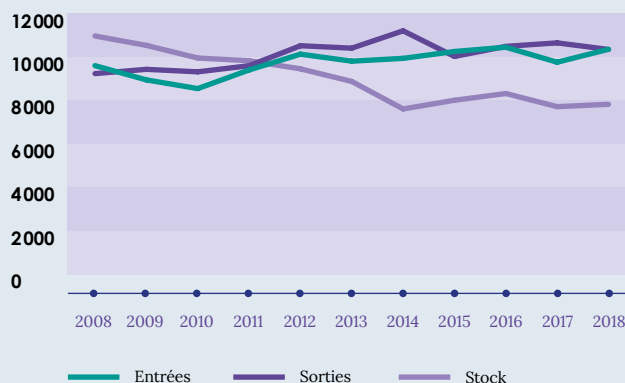
## 9 mois 2 jours

-37 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE MONTPELLIER

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

## Brigitte VIDARD

**C'**est une année dynamique et empreinte d'une belle énergie que le tribunal administratif de Montpellier a accomplie en 2018.

Dans son fonctionnement interne, d'abord, avec le plein effectif retrouvé de ses magistrats et la recherche constante d'un perfectionnement de ses méthodes et relations de travail, au moyen notamment de formations locales et de groupes de travail qui se veulent autant d'espaces d'informations, de participation et d'échanges entre toutes les composantes de la juridiction.

Dynamique, aussi, dans l'activité juridictionnelle très soutenue de cette année 2018 qui s'est traduite par une hausse de 7 % des décisions rendues, par un stock sensiblement réduit où plus de deux tiers des affaires ont moins de 1 an et par un délai moyen de jugement bien inférieur à 18 mois pour les dossiers ne relevant pas de procédures à brefs délais.

Active, ensuite, dans le développement des partenariats avec nos interlocuteurs, avocats, experts, commissaires enquêteurs, mais aussi avec les membres des administrations, des autres juridictions et des universités dans le cadre des rencontres annuelles de droit public et de droit fiscal récemment instaurées.

Énergique, enfin, dans la mise en œuvre de la médiation administrative, possibilité offerte aux justiciables et acteurs publics de restaurer le dialogue et résoudre leurs conflits, en amont du plein exercice par le juge de son office.

**6 262**

affaires enregistrées,  
+ 1,5 % par rapport  
à 2017

**6 551**

affaires jugées,  
+ 7 % par rapport  
à 2017



Délai prévisible moyen de jugement

**8 mois 23 jours**

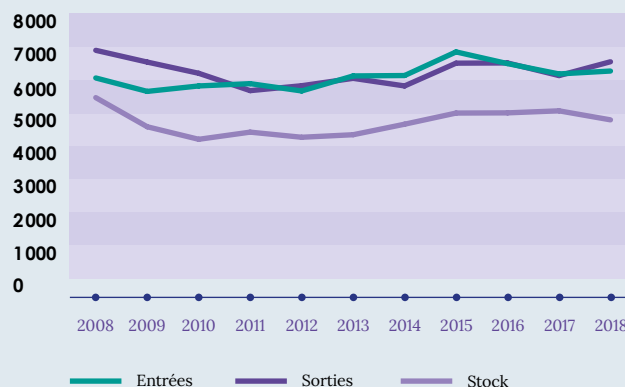
-8 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux

- 8,9 % Contentieux fiscaux
- 26,5 % Étrangers
- 11 % Fonctionnaires & agents publics
- 15,4 % Contentieux sociaux
- 7,3 % Police
- 11,2 % Environnement, urbanisme & aménagement
- 19,8 % Autres



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE MONTREUIL

LE MOT DU PRÉSIDENT

## Christophe LAURENT

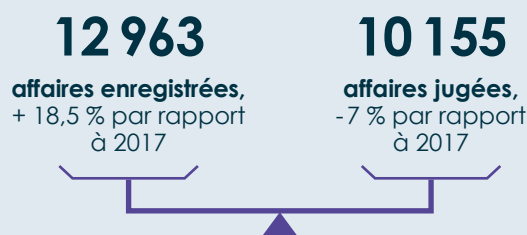
**L**e nombre d'affaires enregistrées en 2018 s'élève à 12 963, en hausse de 18,5 % par rapport à 2017 (10 942). Les référés ont par ailleurs augmenté de près de 50 % par rapport à l'année précédente.

Le nombre d'affaires jugées s'élève à 10 155, un chiffre certes inférieur au nombre de requêtes enregistrées, mais qui n'est toutefois en recul que de 7 % par rapport à 2017 (10 955).

Malgré la hausse des entrées, le tribunal est parvenu à contenir ses délais de jugement, le délai moyen constaté, hors procédures d'urgence, s'établissant dans la continuité de l'année passée à 1 an et 5 jours.

Le délai moyen prévisible de jugement au 31 décembre 2018 s'élève quant à lui à 9 mois et 17 jours : s'il est en hausse par rapport à l'année précédente, il s'inscrit néanmoins dans une tendance durable à la réduction des délais, qui étaient d'environ 1 an et 6 mois lors des premières années d'activité du tribunal.

La juridiction montreuilloise – dont l'activité s'est concentrée en 2018 autour du contentieux fiscal, du contentieux des étrangers et des contentieux sociaux, trois matières qui représentent plus de 75 % des entrées – entend poursuivre les efforts accomplis pour rendre une justice de qualité, rapide et efficace, mais aussi plus accessible grâce aux nouvelles modalités de rédaction des décisions.

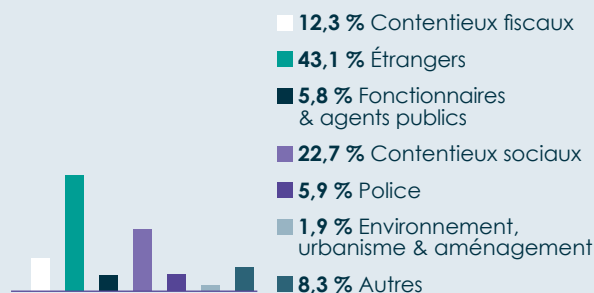


Délai prévisible moyen de jugement

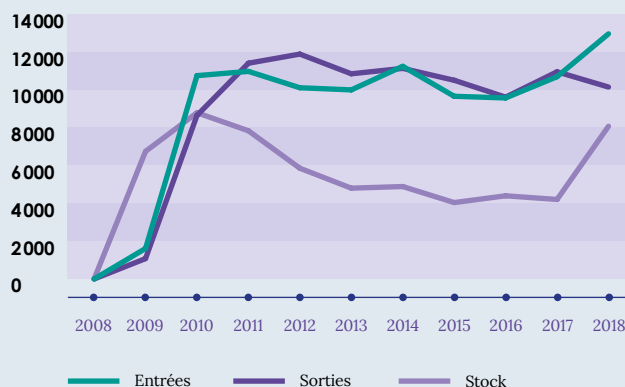
**9 mois 17 jours**

-87 % entre 2009 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE NANCY

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

## Corinne LEDAMOISEL

**E**n 2018, le tribunal administratif de Nancy affiche un bilan de l'activité de l'année écoulée particulièrement positif.

Nous avons enregistré 3 432 affaires, soit une légère baisse par rapport à l'année précédente, et en avons jugé 3 562. De ce fait, le délai prévisible moyen d'élimination du stock, de 5 mois et 16 jours, est le second parmi les tribunaux de métropole et il est conforté par le délai constaté global qui est de 6 mois et 11 jours.

Cette situation particulièrement remarquable doit toutefois être relativisée car elle est en grande partie due aux affaires rendues en matière de contentieux des étrangers, à délais contraints et courts pour la plupart, et alors que ce contentieux a, pour la première fois, franchi le seuil de 50 % de dossiers enregistrés par le tribunal. Elle résulte également de l'augmentation importante des référés, liberté ou suspension, en hausse de 27,6 %, qui traduit une attente forte des justiciables d'une réponse rapide à leurs demandes.

Le tribunal s'enorgueillit également d'un nombre extrêmement limité d'affaires de plus de 2 ans, preuve d'un traitement global régulier des dossiers et d'une situation saine de notre stock.

Ces excellents résultats sont le fruit d'un travail approfondi et constant des magistrats et des agents du greffe du tribunal qui doit être, ici, de nouveau souligné.

**3 432**  
affaires enregistrées,  
-2 % par rapport  
à 2017

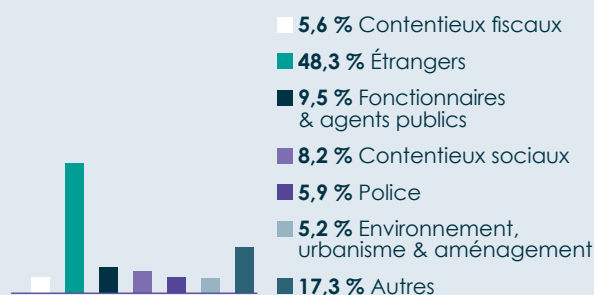
**3 562**  
affaires jugées,  
-3 % par rapport  
à 2017

Délai prévisible moyen de jugement

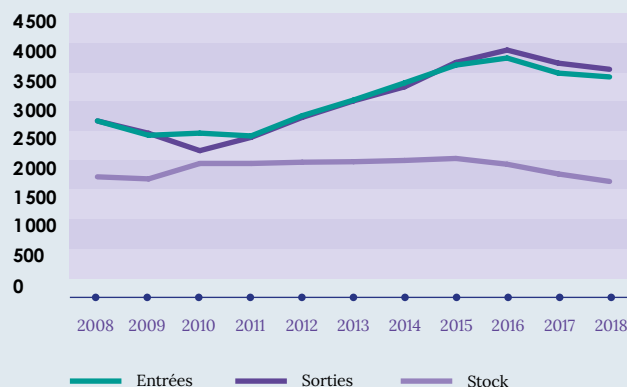
**5 mois 16 jours**

-29 % entre 2008 et 2018

### Répartition des affaires jugées en 2018 par type de contentieux



### Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE NANTES

LE MOT DU PRÉSIDENT

## Bernard ISELIN

**E**n 2018, la hausse des entrées, déjà constatée les années précédentes et due essentiellement à une augmentation du contentieux des étrangers (visas et obligations de quitter le territoire français), s'est poursuivie de manière très importante, à hauteur de 7,7 % (soit 12 415 entrées).

De ce fait, et malgré la poursuite d'efforts extrêmement soutenus des magistrats et agents de greffe qui ont permis de juger 12 201 affaires (soit près de 500 dossiers de plus qu'en 2017), le taux de couverture n'a pu dépasser 98 %, le stock global du tribunal s'élevant à 13 147 affaires.

S'agissant du traitement des visas pour lequel le tribunal détient une compétence nationale, une réorganisation interne a été opérée par la mise en place d'une 9<sup>e</sup> chambre de fait, dédiée à ce contentieux représentant près de 29 % de son activité globale.

Enfin, le tribunal a réduit son délai prévisible moyen de jugement ramené à 1 an et 28 jours. En 2019, la juridiction s'attachera à retrouver un taux de couverture positif, à obtenir une réduction sensible des affaires de plus de 2 ans et un maintien de la qualité de ses jugements, et à recourir de manière soutenue à la médiation.

**12 415**  
affaires enregistrées,  
+ 7,5 % par rapport  
à 2017

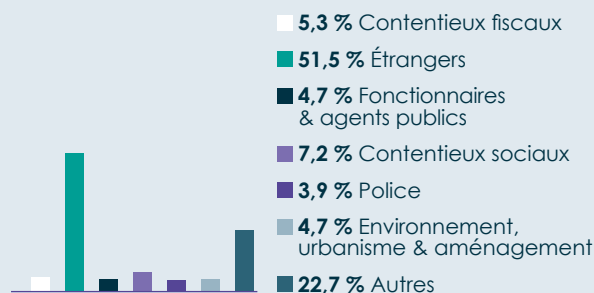
**12 201**  
affaires jugées,  
+ 4 % par rapport  
à 2017

Délai prévisible moyen de jugement

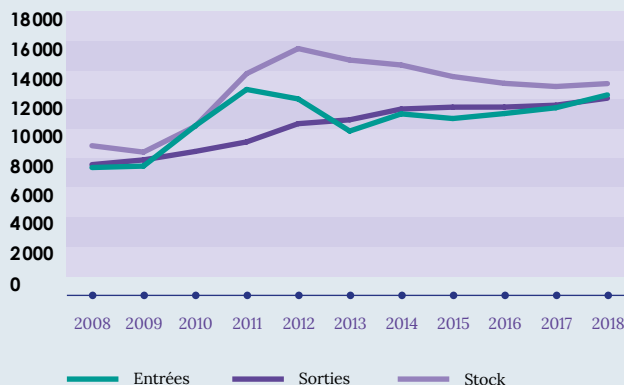
**12 mois 28 jours**

-8 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE NICE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

## Pascale ROUSSELLE

**L**e tribunal administratif de Nice a fait des efforts considérables depuis trois ans pour combler son retard en termes de productivité par magistrat. Structurellement très en dessous de la moyenne nationale, il est désormais nettement au-dessus.

En deux ans, à effectif constant, les sorties sont passées de 4771 à 5806 dossiers, soit une progression de près de 22%. Aidé, en 2018, par un léger tassement des entrées, cet effort se traduit, au terme d'une longue course-poursuite de sept ans, par un taux de couverture enfin redevenu positif : 106,5%.

Par ailleurs, bien que l'activité du tribunal – où les contentieux des étrangers et de l'urbanisme occupent une place importante – soit principalement accaparée par le traitement des contentieux à délais contraints, une forte mobilisation des magistrats a permis de tripler, en l'espace de deux ans, la capacité de Nice à traiter les dossiers de plus de 2 ans, permettant ainsi au stock de diminuer d'un tiers (-33,83%). Ce stock représente toutefois encore une part importante du stock total (9,64%).

**5 453**

affaires enregistrées,  
-2 % par rapport  
à 2017

**5 806**

affaires jugées,  
+9,5 % par rapport  
à 2017

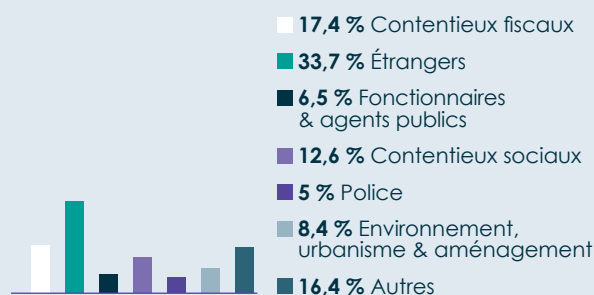


Délai prévisible moyen de jugement

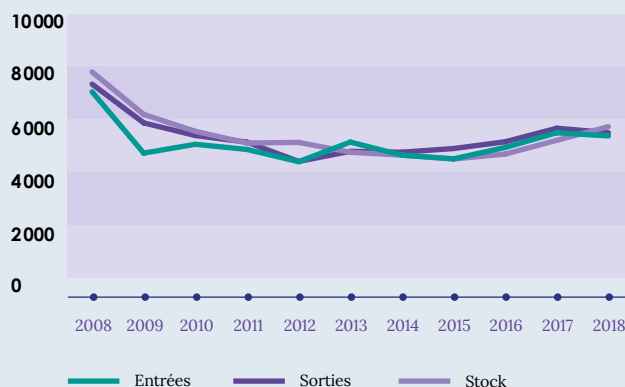
**11 mois 16 jours**

+2 % entre 2008 et 2018

### Répartition des affaires jugées en 2018 par type de contentieux



### Nombre d'affaires en données nettes





# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE NÎMES

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Geneviève  
VERLEY-  
CHEYNEL

L'année 2018 a vu une nouvelle fois le tribunal administratif de Nîmes enregistrer plus de 4000 requêtes nouvelles (4088), en hausse de plus de 3 %. La juridiction est néanmoins parvenue à maintenir positif le taux de couverture des entrées par les sorties (102,4 %) grâce à la mobilisation des magistrats et agents de greffe qui a permis d'augmenter le nombre d'affaires jugées de 2,75 %.

Les dossiers de plus de 2 ans ne représentent désormais que 1,04 % du stock total (contre 7 % en moyenne nationale). L'effort du tribunal s'est également particulièrement porté sur le contentieux de l'urbanisme, dont les sorties ont progressé de près de 18 %, et les contentieux sociaux (sorties en hausse de plus de 9 %), deux domaines qui contribuent chacun pour plus de 13 % aux entrées de la juridiction, soit plus du double de la moyenne nationale. Les procédures d'urgence n'ont pas pour autant été négligées, avec un nombre de référés en hausse de plus de 18 %, traités dans un délai moyen de 12 jours.

Afin de répondre plus que jamais aux attentes des justiciables, la juridiction s'est lancée en 2018 dans la rédaction en style direct de ses décisions pour rendre celles-ci plus accessibles. Elle s'est également attachée à approfondir la sensibilisation des justiciables aux modes amiables de règlement des litiges, particulièrement par la voie de la médiation.

4 088

affaires enregistrées,  
+ 3 % par rapport  
à 2017

4 185

affaires jugées,  
+ 2,75 % par rapport  
à 2017



Délai prévisible moyen de jugement

9 mois 19 jours

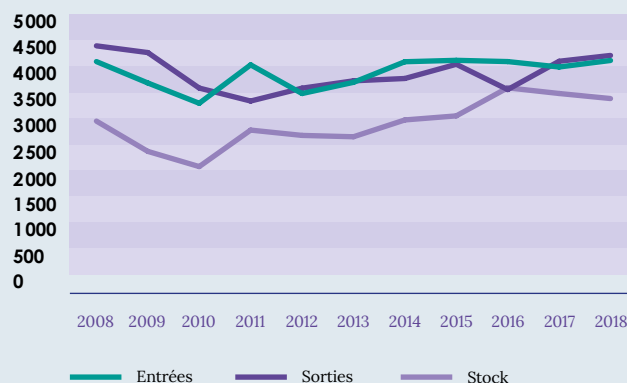
+ 20 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux

- 7,8 % Contentieux fiscaux
- 19,2 % Étrangers
- 14,1 % Fonctionnaires & agents publics
- 17,5 % Contentieux sociaux
- 7,4 % Police
- 13,7 % Environnement, urbanisme & aménagement
- 20,2 % Autres



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE NOUVELLE-CALÉDONIE



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE WALLIS ET FUTUNA

LE MOT DU PRÉSIDENT

## Guy QUILLÉVÉRÉ

**E**n 2018, le nombre d'affaires enregistrées est en augmentation : il s'élève à 503 dossiers contre 477 en 2017, soit une progression de 5,75 %.

Le nombre de sorties est de 475 affaires, en diminution de 6,5 % par rapport à 2017 (508 dossiers). Le taux de couverture de 94,23 % s'est légèrement dégradé en fin d'année, il est à rapprocher de celui de l'année 2014, de 95 %.

En 2018, le nombre de dossiers en stock est en hausse (+ 17,4 %) et s'élève à 195 requêtes (165 dossiers hors-série) mais demeure peu important. Le stock du tribunal administratif ne comporte plus aucun dossier de plus de 2 ans.

Le délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock est de 4 mois et 28 jours. L'évolution des statistiques du tribunal est corrélée à celle de l'ensemble des tribunaux : taux de couverture légèrement inférieur à 100 %, augmentation des entrées, diminution des dossiers de plus de 2 ans.

Toutefois, les facteurs explicatifs de l'évolution des indicateurs du tribunal de la Nouvelle-Calédonie sont propres à la Calédonie et ceux constatés par le passé ne sont pas infirmés. L'accroissement de plus de 5 % des entrées s'explique par un événement singulier : le contentieux généré par l'entrée en vigueur de la taxe générale sur la consommation (TGC) en Nouvelle-Calédonie.

Les entrées hors contentieux TGC retrouvent leur niveau tendanciel de 480 requêtes des années passées. Par ailleurs, la difficulté à disposer de dossiers en état ne se dément pas.

La répartition des affaires enregistrées et jugées en 2018 permet de souligner à nouveau que la part traditionnellement importante du contentieux des fonctionnaires et agents publics a encore augmenté en 2018 (+ 11,71 %).

**503**  
affaires enregistrées,  
+5,75 % par rapport  
à 2017

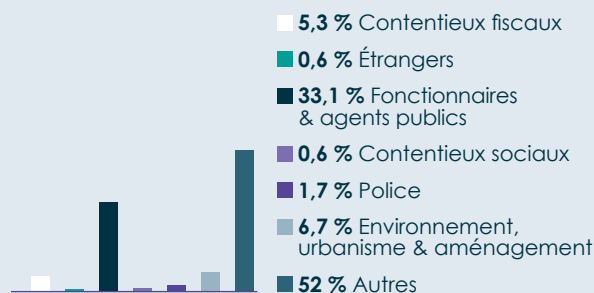
**475**  
affaires jugées,  
-6,5 % par rapport  
à 2017

Délai prévisible moyen de jugement

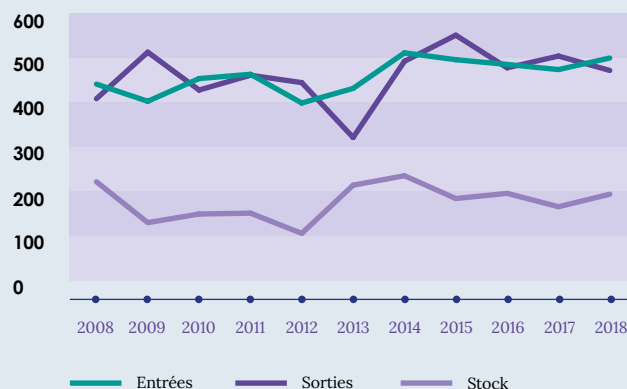
**4 mois 28 jours**

-25 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
D'ORLÉANS

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

## Cécile MARILLER

**L**es entrées enregistrées au tribunal administratif d'Orléans au cours de l'année 2018 s'établissent à 4 629 requêtes, soit une légère augmentation de 2 % par rapport à l'année 2017, qui avait connu une forte hausse de la demande de justice adressée au tribunal.

Grâce à l'effort conséquent de la communauté juridictionnelle, qui s'est traduit, à effectif constant, par une progression des sorties de plus de 7 %, le taux de couverture se rapproche de 100 %, contenant le stock aux alentours de 3 000 requêtes.

L'effort a particulièrement porté sur les dossiers les plus anciens qui ne représentent désormais que 1,3 % du stock. Le délai prévisible moyen d'élimination des affaires en stock diminue pour s'établir à 8 mois et 4 jours, révélant la capacité du tribunal à remplir sa mission juridictionnelle dans des conditions satisfaisantes.

La répartition des dossiers enregistrés par type de contentieux reste stable et l'année 2018 voit se confirmer un afflux massif de contentieux des étrangers, qui avait déjà progressé de plus de 30 % sur la période précédente, pour représenter, cette année, 34 % des entrées.

Le tribunal a adapté son organisation et a réussi à trouver le juste équilibre entre le jugement rapide de ces requêtes soumises à des délais contraints et l'élimination de son stock.

**4 629**

affaires enregistrées,  
+ 2 % par rapport  
à 2017

**4 541**

affaires jugées,  
+ 7,5 % par rapport  
à 2017

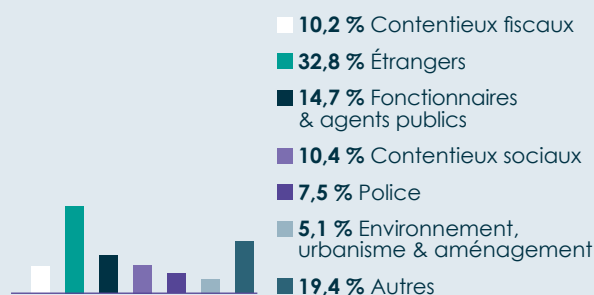


Délai prévisible moyen de jugement

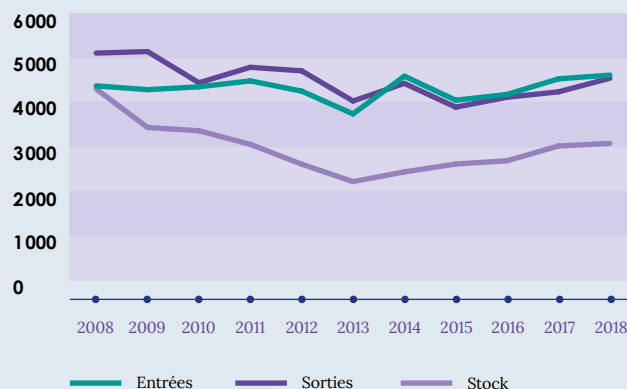
**8 mois 4 jours**

-20 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE PARIS

LE MOT DU PRÉSIDENT

## Jean-Christophe DUCHON-DORIS

L'année 2018 se caractérise par une forte hausse du nombre de requêtes : plus de 21 400, soit une progression de 11 %, due essentiellement au contentieux des étrangers, la plupart des autres matières restant stables. Plus que jamais, les contentieux d'urgence rythment le travail de la juridiction, avec notamment 2 250 référés – les référés-suspension augmentent de plus de 50 % par rapport à 2017.

Malgré cette pression, le tribunal, qui a jugé près de 20 000 affaires avec un effectif de magistrats moindre qu'en 2017, est parvenu à maintenir des délais de jugement nettement inférieurs à la moyenne des juridictions et a porté une attention particulière aux dossiers anciens : les requêtes à l'instruction depuis plus de 2 ans ne représentent que 3,75 % du stock.

L'utilisation de mesures d'instruction adaptées à chaque affaire permet une mise en état plus rapide. Les magistrats ont adopté sans difficulté la nouvelle rédaction des jugements, plus accessible. Toute la juridiction est sensibilisée à l'intérêt d'une médiation lorsque cette issue paraît appropriée. Télérecours citoyens, dont l'ouverture a constitué un nouveau défi relevé avec succès par les agents de greffe, offre un accès au prétoire modernisé pour les requérants non assistés d'un avocat.

Le tribunal est par ailleurs engagé dans des travaux immobiliers importants qui ont pour objectif d'améliorer le confort de travail et la qualité de l'accueil des justiciables.

**21 410** affaires enregistrées,  
+ 11 % par rapport à 2017

**19 954** affaires jugées,  
+ 0,7 % par rapport à 2017

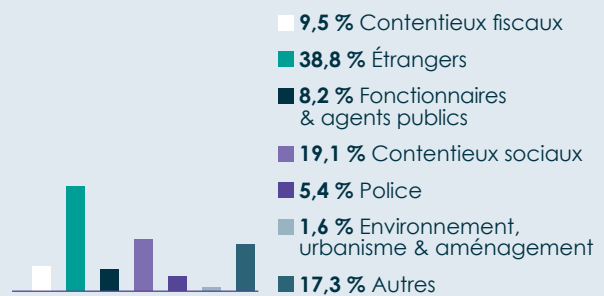


Délai prévisible moyen de jugement

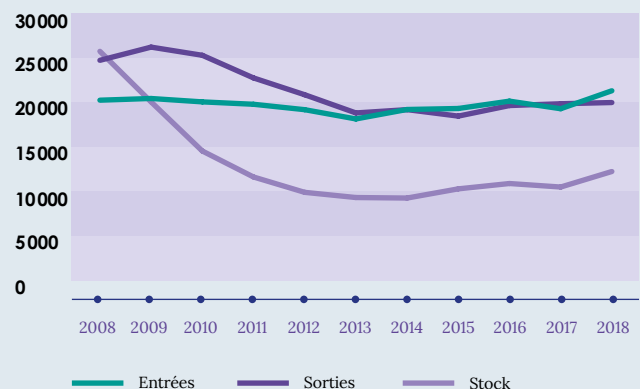
**7 mois 11 jours**

-41 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE PAU

LE MOT DU PRÉSIDENT

## Alexandre BADIE

L'année 2018 aura d'abord été, pour le tribunal administratif de Pau, une année de novations importantes. D'une part, la médiation y a connu un essor prometteur et d'autre part, comme dans l'ensemble de la juridiction administrative, l'application Télérecours citoyens y a été mise en place, ce qui permet désormais à tout justiciable d'envoyer sa requête par voie dématérialisée via une plateforme informatique.

Ensuite, la répartition des affaires jugées par type de contentieux en 2018 fait ressortir la part significative (près du quart des affaires) prise cette année par le contentieux des étrangers. Sinon, le rapport demeure quasi identique par type de contentieux entre affaires enregistrées et affaires jugées : le tribunal, hors le cas des dossiers où un délai de jugement lui est imposé ou s'impose au regard de l'objet de l'affaire, ne privilégie, dans l'inscription à l'audience, aucun type de dossier.

Enfin, face à une très forte hausse des requêtes enregistrées, le tribunal administratif de Pau a tranché un nombre supérieur de litiges (2744) par rapport à 2017 (2607). Jusque-là préservée des contentieux de masse, la juridiction paloise a en effet été soumise cette année à une augmentation sans précédent, d'environ 95 %, du contentieux des étrangers. Elle a malgré tout maintenu un délai prévisible moyen d'élimination des affaires en stock satisfaisant, qui demeure stable depuis plusieurs années, à près de 9 mois et demi.

2848

affaires enregistrées,  
+ 8,5 % par rapport  
à 2017

2744

affaires jugées,  
+ 5,5 % par rapport  
à 2017

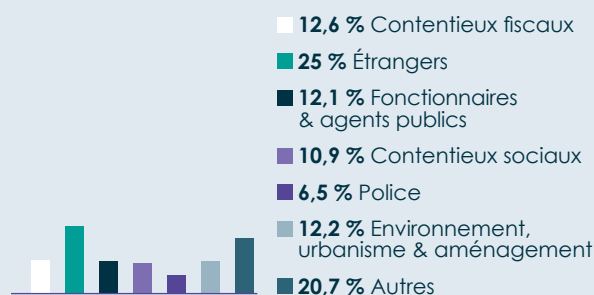


Délai prévisible moyen de jugement

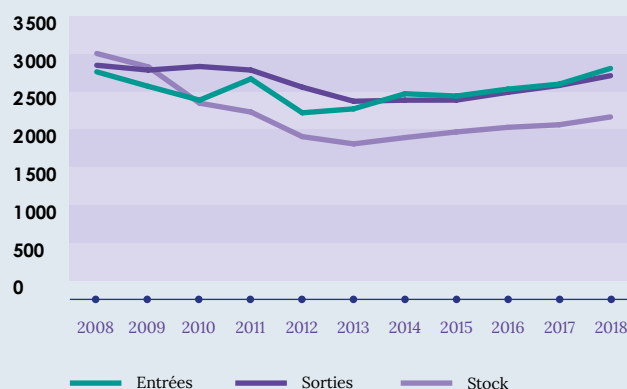
9 mois 16 jours

-25 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE POITIERS

LE MOT DU PRÉSIDENT

## François LAMONTAGNE

**D**urant l'année 2018, le tribunal administratif de Poitiers a poursuivi le mouvement de diminution du nombre de dossiers en attente de jugement, ce qui a permis la réduction des délais prévisibles.

Le délai prévisible moyen de jugement s'établit maintenant à 9 mois (contre 11 mois et 20 jours fin 2017). Il est désormais conforme à la moyenne nationale.

Parallèlement, les procédures de référés permettent d'apporter des réponses très rapides, dans un délai de quelques heures à trois semaines, lorsque des situations présentent un réel caractère d'urgence.

Le tribunal a également organisé un nombre important de médiations qui permettent, en cas d'accord, d'apporter plus rapidement des réponses solides. Ces médiations facilitent surtout la poursuite de relations apaisées entre les administrations et leurs usagers, leurs fournisseurs ou leurs agents.

En partenariat avec les avocats, le tribunal accompagne également le développement de la médiation à l'initiative des administrations volontaires, ainsi que l'expérimentation de la médiation préalable, obligatoire dans certains litiges intéressant les agents des collectivités territoriales.

Le tribunal reste enfin le juge de droit commun des conflits qui opposent l'administration à ses usagers, qu'il s'agisse de particuliers, d'associations ou d'entreprises. Par ses jugements, dont plus de 96 % des solutions sont définitives, qu'elles ne soient pas contestées ou qu'elles soient confirmées en appel ou en cassation, il est le garant du respect du droit par les administrations sur le territoire des quatre départements de l'ancienne région Poitou-Charentes, la Vienne, les Deux-Sèvres, la Charente et la Charente-Maritime.

Cette amélioration du service rendu aux justiciables a été obtenue grâce au maintien d'un effectif adapté de magistrats et d'agents, appuyés par de jeunes juristes achevant leur formation, tous impliqués dans le même effort.

**3019**

affaires enregistrées,  
+ 3,5 % par rapport  
à 2017

**3519**

affaires jugées,  
+ 8,5 % par rapport  
à 2017

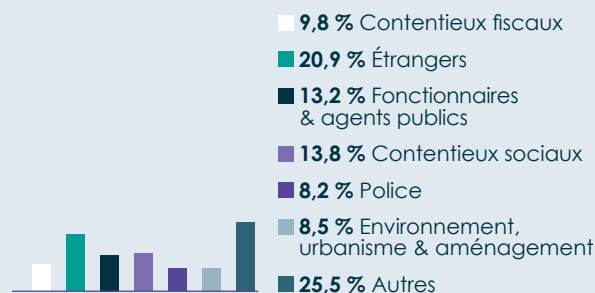


Délai prévisible moyen de jugement

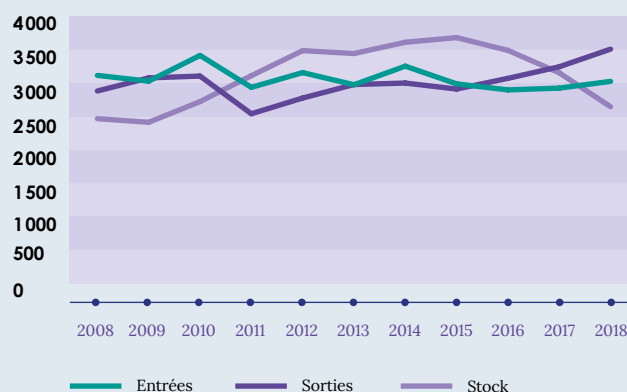
**9 mois**

-12 % entre 2008 et 2018

### Répartition des affaires jugées en 2018 par type de contentieux



### Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

LE MOT DU PRÉSIDENT

## Jean-Yves TALLEC

**E**n 2018, le tribunal administratif de la Polynésie française a enregistré un total de 451 requêtes, soit une baisse de 2% par rapport à 2017, très marquée pour le contentieux fiscal et les procédures de référé provision. Le nombre de décisions rendues s'est élevé à 464, si bien que le stock total a encore diminué pour ne représenter que 194 dossiers. Ce stock est très jeune : au 31 décembre 2018, on ne comptait que deux affaires de plus de 2 ans, en attente de décisions du juge judiciaire. Les délais de jugement demeurent très inférieurs à la moyenne nationale.

Comme les années précédentes, la juridiction, qui ne connaît pas les contentieux de masse (étrangers, permis de conduire, contentieux sociaux) auxquels doivent faire face la plupart des tribunaux administratifs, a traité des dossiers très variés, illustrant le particularisme local, marqué par l'application de règles de droit spécifiques résultant du statut d'autonomie.

Le premier contentieux demeure celui de la fonction publique, suivi du contentieux fiscal. Parmi les autres matières, on peut relever, par ordre d'importance quantitative, la responsabilité (notamment pénitentiaire), la santé publique, les collectivités territoriales, les marchés publics, l'urbanisme et l'environnement, et le domaine (vaste domaine public maritime).

**451**  
affaires enregistrées,  
- 2 % par rapport  
à 2017

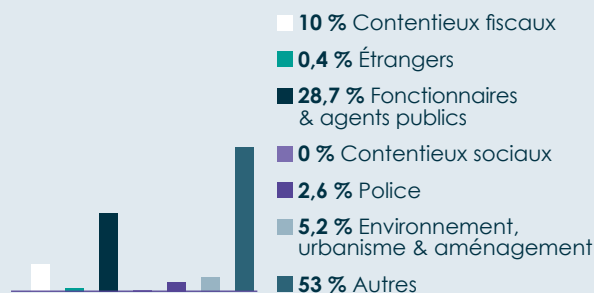
**464**  
affaires jugées,  
- 14 % par rapport  
à 2017

Délai prévisible moyen de jugement

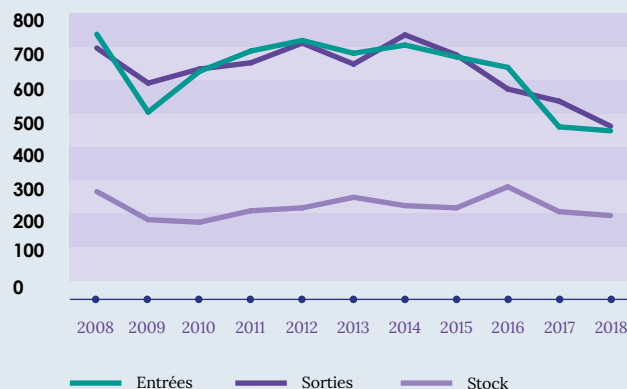
**5 mois 1 jour**

+9 % entre 2008 et 2018

### Répartition des affaires jugées en 2018 par type de contentieux



### Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE RENNES

LE MOT DU PRÉSIDENT

## Michel HOFFMANN

**E**n dépit d'une augmentation non négligeable des entrées qui ont dépassé, pour la première fois depuis la création de la juridiction, le nombre de 6 000 requêtes enregistrées (6 396, soit +12 % par rapport à l'année précédente), les efforts produits par la communauté juridictionnelle du tribunal administratif de Rennes ont permis de contenir cette hausse et même de juger plus d'affaires en 2018 (6 155) qu'en 2017 (5 974), soit une progression de 3 %.

S'agissant de la répartition des divers types de contentieux, celui des étrangers a représenté 30,6 % des requêtes nouvelles et a de nouveau progressé de 33 % par rapport à l'année dernière. De même, le contentieux de la fonction publique connaît une augmentation de 49 % et représente 17,6 % des requêtes nouvelles.

Si les contentieux sociaux sont demeurés stables, les autres ont affiché une baisse plus ou moins sensible. C'est le cas notamment du contentieux fiscal (- 8,4 %), du contentieux de l'urbanisme et environnement (- 6,5 %) et du contentieux des marchés (- 22,80 %).

Grâce aux efforts de chacun, il est à relever également que le stock des affaires de plus de 2 ans a une nouvelle fois diminué par rapport à 2017 et représente désormais 8,8 % du stock au 31 décembre 2018, se rapprochant ainsi de la moyenne nationale constatée pour les juridictions de même importance (7 %).

Enfin, le délai prévisible moyen de jugement s'établit pour l'année 2018 à 1 an et 2 jours, soit un délai quasi-équivalent à celui de l'année 2017.

6 396

affaires enregistrées,  
+ 12 % par rapport  
à 2017

6 155

affaires jugées,  
+ 3 % par rapport  
à 2017

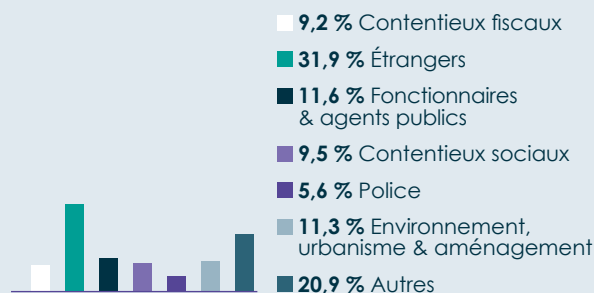


Délai prévisible moyen de jugement

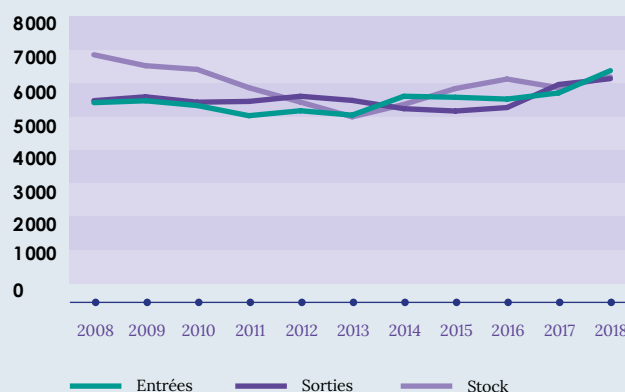
12 mois 2 jours

-20 % entre 2008 et 2018

### Répartition des affaires jugées en 2018 par type de contentieux



### Nombre d'affaires en données nettes





# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



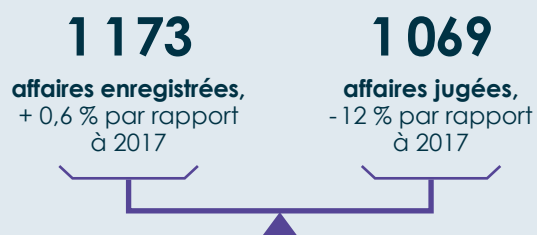
TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE LA RÉUNION

LE MOT DU PRÉSIDENT

## Gil CORNEVAUX

**L**a stabilisation du nombre annuel de requêtes enregistrées au tribunal administratif de La Réunion se confirme : on constate en 2018 une hausse minime de 0,6 % faisant suite à la baisse importante de 7,1 % qui avait été constatée en 2017.

Les affaires jugées ont connu une diminution de 12 %, de sorte que le stock s'est globalement alourdi de 8,7 %, le délai prévisible de jugement s'allongeant en conséquence. Ce recul de la productivité pour la juridiction réunionnaise s'explique à l'évidence par l'effort accompli en 2018 pour faire face à la très importante hausse des entrées constatée à Mayotte depuis plusieurs années.

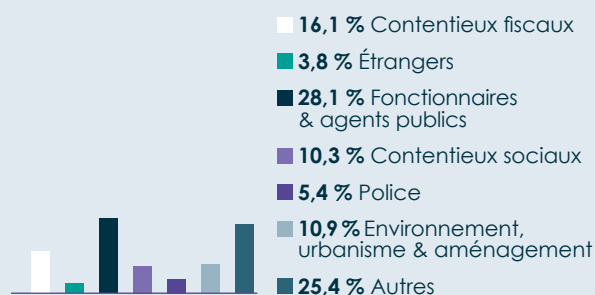


Délai prévisible moyen de jugement

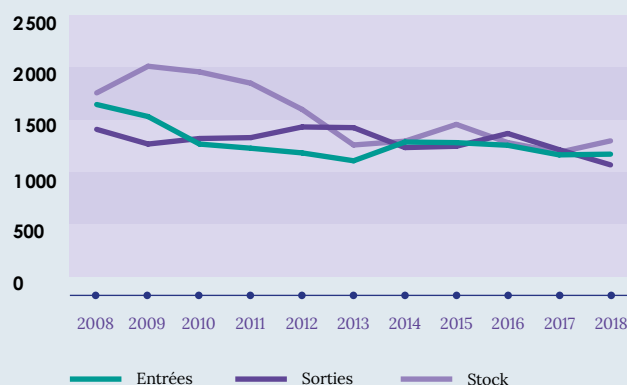
## 14 mois 18 jours

- 2 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE ROUEN

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

## Jenny GRAND D'ESNON

**E**n 2018, les magistrats et les agents du tribunal administratif de Rouen ont réussi, grâce à leur fort investissement et à leur esprit de solidarité, à préserver la situation de la juridiction. Malgré un taux de couverture de 95 %, qui s'explique par une progression plus forte des entrées (+ 19 % soit 4844 entrées en 2018 contre 4068 en 2017) que des sorties (+ 7 % soit 4602 sorties en 2018), le délai prévisible moyen de jugement a été contenu pour s'établir à 8 mois et 15 jours. Cet effort a également porté sur la part des dossiers de plus de 2 ans qui a été stabilisée, pour la seconde année consécutive, à 2 % du stock total, soit 67 dossiers.

Cet aboutissement est le fruit d'une forte mobilisation des magistrats; bien évidemment, le greffe a aussi su apporter un concours efficace dans ce contexte caractérisé par une charge de travail globalement plus élevée. Ce résultat mérite d'autant plus d'être souligné que les effectifs, tant au niveau des magistrats que des agents de greffe, sont restés en deçà de leurs valeurs cibles, le tribunal fonctionnant de fait avec une chambre en moins durant la période de janvier à mai 2018.

Les nouveaux moyens affectés à la juridiction devraient lui permettre de consolider sa situation en 2019.

**4 844**

affaires enregistrées,  
+ 19 % par rapport  
à 2017

**4 602**

affaires jugées,  
+ 7 % par rapport  
à 2017

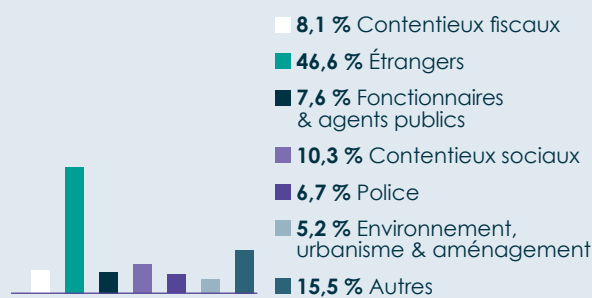


Délai prévisible moyen de jugement

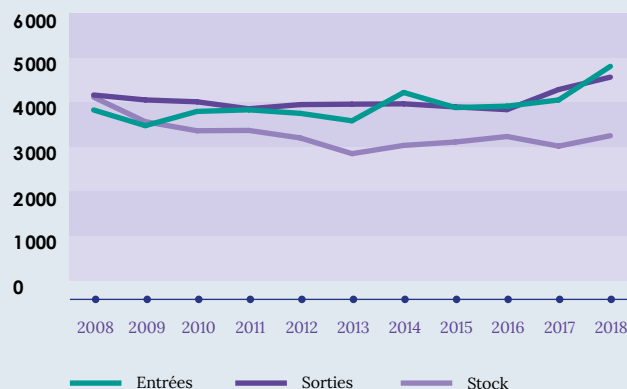
**8 mois 15 jours**

-29 % entre 2008 et 2018

### Répartition des affaires jugées en 2018 par type de contentieux



### Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE STRASBOURG

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

## Danièle MAZZEGA

L'année 2018 a vu le contentieux des étrangers s'accroître exponentiellement au tribunal administratif de Strasbourg. Il représente désormais 51 % des entrées, dont la plupart doivent être jugées dans des délais contraints (72 heures, 6 semaines, 3 mois).

Le nombre total de dossiers enregistrés atteint près de 8 000 affaires en données nettes (c'est-à-dire sans les séries), soit environ 20 % de plus que l'an dernier. Le stock de dossiers de plus de 2 ans s'est quelque peu amélioré mais il représente encore 12 % du stock total (6 400 numéros en données nettes) – notre objectif étant de 7 %. Le délai moyen de jugement pour les requêtes dites ordinaires s'est maintenu à 2 ans.

Pourtant, les affaires traitées par les magistrats, un peu plus de 8 500, n'ont jamais été aussi nombreuses.

La situation du tribunal ne pourra s'améliorer que si des efforts conséquents sont consentis pour le doter d'effectifs de magistrats et d'agents de greffe correspondant à son volume d'activité.

Malgré ce surcroît d'activité contentieuse, le tribunal a continué en 2018 à organiser avec succès les séminaires « Les mercredis du TA ». Cette formule sera reprise pour la troisième année consécutive en 2019.

Il a également publié une lettre de jurisprudence, à raison de trois numéros par an.

Par ailleurs, la juridiction s'est résolument engagée dans le processus de médiation.

**7 932**  
affaires enregistrées,  
+ 20 % par rapport  
à 2017

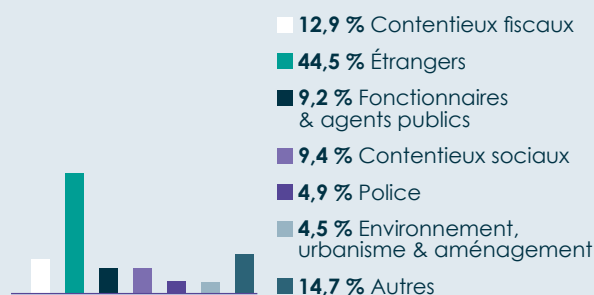
**8 504**  
affaires jugées,  
+ 27 % par rapport  
à 2017

Délai prévisible moyen de jugement

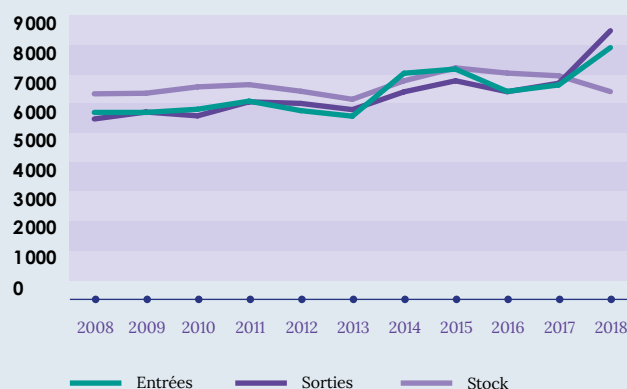
**9 mois 1 jour**

-35 % entre 2008 et 2018

### Répartition des affaires jugées en 2018 par type de contentieux



### Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE TOULON

LE MOT DU PRÉSIDENT

## Michel LASCAR

**E**n 2018, le tribunal a amélioré sa situation : le taux de couverture des requêtes nouvelles par les affaires traitées a atteint 103 % (77 % l'an passé) et la proportion d'affaires de plus de 2 ans au 31 décembre s'établit à 11,3 % (15,4 % en 2017).

Ce redressement s'est fait à la faveur d'une stabilisation des entrées (3 984) et d'un renforcement des effectifs, désormais répartis entre quatre chambres.

Les caractéristiques propres à la juridiction varoise persistent : prédominance des contentieux lourds et nombre relativement faible des contentieux de masse. En particulier, les requêtes d'urbanisme sont proportionnellement plus de deux fois plus nombreuses que dans la moyenne des tribunaux, tandis que la part des contentieux relevant du droit des étrangers est près de quatre fois moins importante.

Le stock d'affaires en instance s'est stabilisé autour de 5 700, mais le tribunal administratif de Toulon est celui dont le nombre d'affaires par magistrat est le plus élevé (365 contre 210 en moyenne pour la métropole).

Dans ce contexte particulier, le tribunal entend poursuivre ses efforts pour normaliser sa situation en pérennisant un taux de couverture égal ou supérieur à l'unité, en raccourcissant ses délais de jugement – notamment en urbanisme – et en baissant la proportion des affaires de plus de 2 ans, ceci bien entendu en maintenant un haut niveau de qualité des décisions rendues.

**3 984**

affaires enregistrées,  
- 15,5 % par rapport  
à 2017

**4 105**

affaires jugées,  
+ 13,5 % par rapport  
à 2017

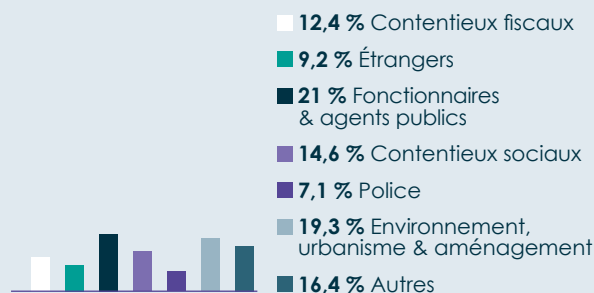


Délai prévisible moyen de jugement

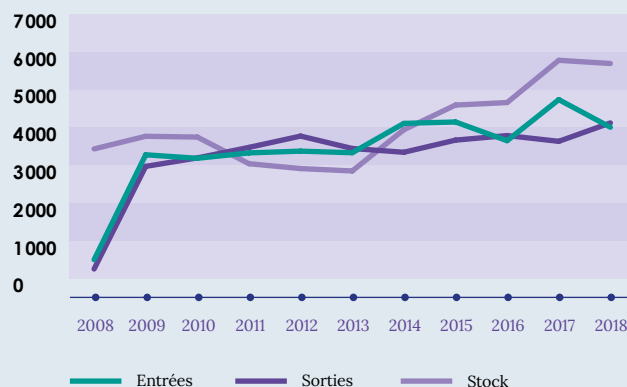
**16 mois 16 jours**

- 90 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE TOULOUSE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

## Isabelle CARTHE- MAZÈRES

L'année 2018 s'est caractérisée par la diminution du stock général (- 3,5 %) et surtout celle du stock des dossiers de plus de 2 ans (- 13,1 %). Au 31 décembre 2018, le stock général s'établit à 5 606 requêtes et celui de plus de 2 ans (458 dossiers) ne représente plus que 8,2 % de celui-ci, contre 26,41 % au 31 décembre 2015.

Dans ce mouvement, les délais moyens de jugement ont continué de baisser. Au 31 décembre 2018, le délai prévisible est de 10 mois et 19 jours.

Témoin également de l'activité du tribunal, le taux de couverture des entrées par les sorties s'élève à plus de 103 %, alors même que les affaires enregistrées ont augmenté au niveau jamais atteint de 6 133.

À cet égard, le contentieux des étrangers représente toujours une part importante des flux (plus de 30 %), avant le contentieux des fonctionnaires et agents publics (plus de 14 %) et le contentieux fiscal (près de 11 %).

À l'avenir, l'accessibilité du tribunal sera encore renforcée par le déploiement de l'application Télérecours citoyens effectué le 30 novembre 2018. Cette application informatique a été utilisée à 30 reprises au 22 février 2019, soit pour environ 9 % des affaires enregistrées susceptibles d'en relever.

6 133

affaires enregistrées,  
+ 1,9 % par rapport  
à 2017

6 336

affaires jugées,  
- 2,7 % par rapport  
à 2017



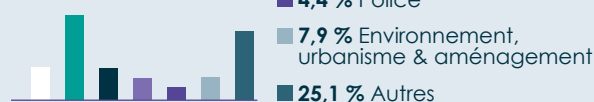
Délai prévisible moyen de jugement

10 mois 19 jours

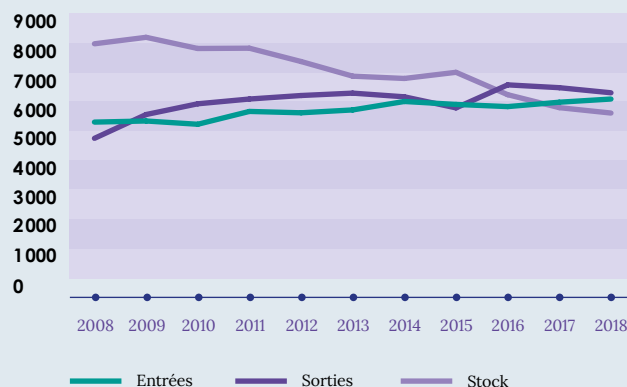
- 47 % entre 2008 et 2018

### Répartition des affaires jugées en 2018 par type de contentieux

- 11,8 % Contentieux fiscaux
- 31,5 % Étrangers
- 11,6 % Fonctionnaires & agents publics
- 7,7 % Contentieux sociaux
- 4,4 % Police
- 7,9 % Environnement, urbanisme & aménagement
- 25,1 % Autres



### Nombre d'affaires en données nettes



# BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE VERSAILLES

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

## Nathalie MASSIAS

L'année 2018 a été marquée, au tribunal administratif de Versailles, par une réduction drastique du stock ancien. Ainsi, alors que le nombre des affaires enregistrées depuis plus de 2 ans était de 1363 au 31 décembre 2017, soit 17,7 % du stock total, il n'était plus que de 517 au 31 décembre 2018, soit 7,4 % du stock total, ce qui correspond à une diminution de 62,07 %.

Cette nette amélioration est le résultat de l'effort de tous dans la juridiction – magistrats, personnels de greffe et aides à la décision – auquel a aussi contribué la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, d'une 9<sup>e</sup> chambre, chargée du contentieux de l'urbanisme et de l'environnement.

Cette attention portée à la résorption du stock le plus ancien n'a pas empêché le tribunal de continuer à traiter dans des délais contraints les autres dossiers urgents, notamment en matière d'urbanisme, de contentieux des étrangers ou encore de référés. Ainsi, le délai prévisible moyen de jugement est passé à 8 mois et 18 jours.

Au total, 9 732 affaires ont été jugées en 2018, alors que les entrées de requêtes – marquées par la forte proportion du contentieux des étrangers qui représente à lui seul près de 40 % des flux – se sont élevées à 9 012, de sorte que le taux de couverture des entrées par les sorties de requêtes a atteint 108 % et que le stock a diminué de 9,4 %.

L'année 2019 sera celle de la consolidation de ces résultats.

**9 012** affaires enregistrées,  
-0,2 % par rapport à 2017

**9 732** affaires jugées,  
+ 2,5 % par rapport à 2017

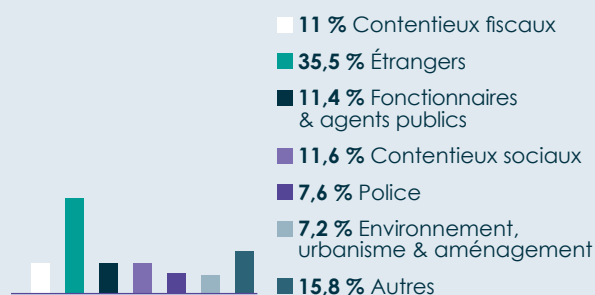


Délai prévisible moyen de jugement

**8 mois 18 jours**

-36 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018  
par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes

